

Initiative de Gouvernance Inclusive

Rapport de base
Côte d'Ivoire



#WeBelongAfrica
Inclusive Governance Initiative





#WeBelongAfrica rassemble de multiples initiatives qui permettent une vie inclusive, juste, positive, sûre, productive et épanouissante pour toutes les personnes en Afrique, indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre ou des caractéristiques sexuelles, et indépendamment du statut ou du risque de VIH.

Proposition de devis:

PNUD (2022). *Initiative de Gouvernance Inclusive: Rapport de base Côte d'Ivoire.*

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris du PNUD ou des États membres de l'ONU.

Le PNUD est le principal organisme des Nations Unies qui lutte contre l'injustice de la pauvreté, les inégalités et le changement climatique. Travaillant avec un vaste réseau d'experts et de partenaires dans 170 pays, nous aidons les pays à développer des solutions intégrées et durables pour les peuples et la planète.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur undp.org ou suivez-nous sur le compte @UNDP.

Droits d'auteur © PNUD 2022.

UNDP HIV, Health & Development team, Africa.

Table des matières

Acronyme	2
Introduction	3
Panorama du Pays	4
RÉSULTAT 1 : Dans quelle mesure les décideurs sont-ils sensibles aux minorités sexuelles et de genre ? Les incluent-ils et leur rendent-ils des comptes (indicateurs 1 à 8)	5
RÉSULTAT 2, 3 ET 4 : Un examen plus approfondi de la capacité et de l'influence du mouvement d'inclusion des minorités sexuelles et de genre (indicateurs 9 - 16)	11
Synthèse des implications et voie à suivre	13
Analyse des Indicateurs	15
RÉSULTAT 1 : Les décideurs africains sont sensibles aux minorités sexuelles et de genre, les incluent et leur rendent des comptes.	15
RÉSULTAT 2 : Capacité des militants et alliés LGBTI à sensibiliser et influencer les décideurs concernés et à demander des comptes aux autorités.	26
RÉSULTAT 3 : Inclusion, participation, représentation et influence des diverses populations LGBTI Côte d'Ivoire et de leurs alliés dans les politiques et les prises de décision pertinentes.	29
RÉSULTAT 4 : Utilisation d'idées, de preuves et d'innovations africaines qui soutiennent la gouvernance inclusive LGBTI et les travaux connexes.	33
Références	35

Acronyme

CCM-CI	Mécanisme de Coordination pays du Fonds Mondial
CDC-PEPFAR	Centre de control des Epidémies – Plan d’urgence présidentiel de lutte contre le sida
CNDH-CI	Conseil National des Droits de l’Homme de Côte d’Ivoire
DPJEJ	Direction de la Protection Judiciaire de l’Enfance et de la Jeunesse
EPU	Examen Périodique Universel
FSF	Femmes ayant des rapports sexuels avec d’autres femmes
GTT	Groupe Technique de Travail
HSH	Homme ayant des rapports Sexuels avec d’autres Hommes
IGI	Initiative pour une Gouvernance Inclusive
LEA	Evaluation du Cadre Légal
LGBTI	Lesbiennes Gays Bisexuels Transgenres Intersexués
LIDHO	Ligue Ivoirienne des Droits de L’Homme
LILO	Look In Look Out
NFM2	Nouveau modèle de financement du Fonds Mondial
ODD	Objectifs pour le Développement Durable
ODH-CI	Observatoire pour les Droits Humains et le VIH de Côte d’Ivoire
ONEEG	Observatoire national pour l’Egalit et l’Equité du Genre
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Coordination des Nations Unies pour la lutte contre le Sida
OSC	Organisation de la Société Civile
PIDESC	Pacte International des Droits Economiques sociaux Culturels
PNLS	Programme National de Lutte contre Sida
PNSSU-SAJ	Programme National Santé Scolaire et Universitaire-Service Adolescents et Jeunes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSN	Plan Stratégique National
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
ROPC-CI	Réseau des Organisations de Populations Clés en Côte d’ivoire
SIDA	Syndrome Immuno- Déficitaire Acquis
TS	Travailleur du Sexe
UD	Utilisateur de Drogues
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
USAID	Agence de Coopération Américaine
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l’Immuno- déficience Humaine
VSBG	Violences Sexuelles Basées sur le Genre

Introduction

L'Initiative pour une gouvernance inclusive (IGI) est un projet régional qui vise à aider les pays à inclure les minorités sexuelles et de genre dans les efforts nationaux pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme. L'objectif global du projet est de faire en sorte que les entités étatiques d'Afrique subsaharienne soient de plus en plus responsables devant l'ensemble de leur population, y compris les personnes LGBTI, et qu'elles les incluent. Si cet objectif est atteint, les pays participants verront de meilleures lois, des services du secteur public plus réactifs et des normes sociales qui affirment les droits des LGBTI.

Ce rapport de base fournit une analyse de haut niveau du contexte ivoirien (en particulier des indicateurs clés pertinents pour les activités au niveau national) et également une évaluation de base pour les besoins de suivi et d'évaluation du projet à venir. L'analyse de la législation, des politiques et des pratiques intersectorielles et axées sur les LGBTI, ainsi que des politiques et stratégies sectorielles, brosse un tableau plus large de l'environnement juridique et social en matière de droits de l'homme et d'inclusion des LGBTI en Côte d'Ivoire. Elle montre comment les normes et les attitudes favorables ou hostiles des décideurs se manifestent dans les espaces publics. L'analyse examine la capacité et les engagements des OSC LGBTI à travailler sur des questions de développement plus larges et la mesure dans laquelle elles travaillent avec des OSC axées sur les ODD (ou des organisations non LGBTI). Elle examine également dans quelle mesure les OSC non-LGBTI orientent leurs efforts

vers une meilleure inclusion et représentation des LGBTI.

Ce rapport met en évidence les lacunes et les obstacles, non seulement en ce qui concerne le *travail* effectué sur l'inclusion des LGBTI, mais aussi en ce qui concerne l'accessibilité et la disponibilité des informations. C'est pourquoi, tout en présentant les résultats relatifs aux indicateurs nationaux, ce rapport décrit également les processus de recherche, y compris les goulots d'étranglement et les limites rencontrés par le chercheur. Le rapport rassemble les conclusions tirées d'une étude documentaire et du «terrain» concernant les indicateurs nationaux. Les résultats, présentés dans la section « Vue d'ensemble du pays », donnent une image de la situation des personnes LGBTI en Côte d'Ivoire et de leurs des droits tel qu'il est aujourd'hui.

Parallèlement à cette étude documentaire, le chercheur a mené des entretiens critiques avec les parties prenantes, et, lorsqu'ils sont considérés ensemble (ce rapport et le rapport des parties prenantes), une compréhension plus approfondie des éléments pertinents pour le travail de l'IGI au niveau national sera possible. Les résultats présentés dans ce rapport et les informations obtenues à partir des processus des parties prenantes fourniront un aperçu des «fenêtres d'opportunité» pour un changement positif. Ces documents informeront et soutiendront donc le développement de la stratégie et la programmation de l'IGI en Côte d'Ivoire au cours des quatre prochaines années.

Panorama du Pays

Généralités

La population actuelle de la **Côte d'Ivoire** est de **27 150 405 habitants** au jeudi 9 septembre 2021, sur la base de l'élaboration par Worldometer des dernières données des Nations Unies¹

Ses principaux indicateurs² démographiques, de santé et économiques sont résumés dans les points ci-dessous.

Indicateurs démographiques

Intitulés	Chiffres/proportions
Population dénombrée (RGPH 2014)	22 671 331
Population projetée en 2020	26 453 542
Taux de croissance démographique	2,6 %
Indice synthétique de fécondité (Projection 2020)	4,43 (3,7 urbain vs 6,3 rural)
Espérance de vie à la naissance h/f (Projection 2020)	56,8 ans
% 0-14 ans révolus	41,8 %
% 15-34 ans	35,5 %
Taux d'urbanisation - projection 2017	51,6 %
% de population non nationale	24,2

Indicateurs de santé

Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000 naissances vivantes, 2018)	81
Quotient de mortalité 15-60 ans h/f (pour 1000, 2016)	417/376
Dépenses totales consacrées à la santé par habitant (\$ int., 2014)	187

Dépenses totales consacrées à la santé en % du PIB (2014)	5,7
---	-----

Indicateurs économiques

PIB en valeur (USD, 2018)	39,55 milliards USD
PIB par habitant (USD, 2018)	1,570
Taux de croissance réelle du PIB (2018)	+ 7,7%
Taux de Pauvreté (ENV 2015)	46,3 %
Seuil de Pauvreté	737 CFA / Jour - 269 075 CFA / An

Indicateurs de développement

Taux Net de Scolarisation (2016/17)	91,9% Garçons - 90,1% Filles
Taux d'Alphabétisation - MICS 2016 (15 - 49 ans)	63,8% hommes - 47,2% femmes
Accès aux infrastructures (RGPH 2014)	Eau : 60,5% - Electricité : 61,9%

La problématique des LGBTI en générale en Côte d'Ivoire et particulièrement celle des HSH et des transgenres a été mise en lumière véritablement à partir des années 2010, avec les résultats des premières enquêtes bio-comportementales³ et les financements de partenaires (ambassade -coopération-SNU) aux associations LGBTI relayés abondamment par la presse⁴.

Le « grand public » a pu ainsi constater le niveau des chiffres de l'épidémie à VIH dans ce sous-groupe et de l'existence d'association de lutte contre le VIH et le sida et de protection des Droits des personnes LGBTI.

Depuis l'accession à la souveraineté en passant par cette décennie des années 2010 à 2020, L'environnement des personnes LGBTI en Côte d'Ivoire s'est amélioré. Aucun dirigeant occupant les hautes fonctions de l'Etat, du Président de la première République au -Chef de la transition militaire (2000) - au président Alassane

1 <https://www.worldometers.info/world-population/cote-d-ivoire-population/> ; consulté le 09/09/2021

2 Tableau 1 : Indicateurs clés de la Côte d'Ivoire (sources INS et OMS, 2020)

3 IBBS -Etude biologique et comportementale des IST, du VIH et du sida chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) des villes d'Abidjan, Agboville, Bouaké, Gagnoa, et Yamoussoukro -2016 https://endasanteci.org/images/rapport/rapport_IBBS_MSM_2015_2016.pdf

4 « Côte d'Ivoire, ici on rejette l'homosexualité » <https://www.lapresse.ca/international/afrique/201404/05/01-4754845-cote-divoire-ici-on-rejette-lhomosexualite.php>

OUATTARA sous la III^{ème} République actuelle, n'a exprimé ou manifesté une certaine homophobie ou rejet actif des personnes LGBTI dans leurs discours. Quant aux programmes politiques des abstentions ou actions des gouvernants interrogent finalement sur le positionnement de la Côte d'Ivoire face à la communauté LGBTI. Des violences et autres intimidations perpétrées sur la communauté LGBTI ont été enregistrées déjà lors de la transition militaire de 2000 et également à l'occasion de la grande crise post-électorale de 2010. Bien qu'elles puissent être considérées comme des actes non planifiés ni coordonnés politiquement, les gouvernements successifs n'ont pas pris des mesures institutionnelles pour protéger les personnes LGBTI (lois, observatoire, autorité indépendante ...). Aussi, de manière incidente, l'on peut considérer que le fait pour la Côte d'Ivoire de voter⁵ contre la résolution « droits de l'Homme orientation sexuelle et identité de genre » A/HRC/27/32 adoptée le 26 septembre 2014 au conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, est un manquement à son obligation de « protéger » tous les citoyens tels que proclamée par les principaux instruments juridiques internationaux dont elle est signataire.

Les manifestations ou indicateurs de niveau d'homophobie se notaient plus dans une certaine presse au chapitre des « faits divers » (1), des violences communautaires et/ou perpétrées par des agents de l'Etat⁶. Il est rare ou peu commun d'entendre les dirigeants actuels exprimer dans les espaces publics leur « rejet » ou condamnation des personnes LGBTI.

Les dirigeants du Gouvernement Ivoirien sont prêts à s'engager dans des récits sur *l'inclusion universelle, les droits de l'homme fondamentaux et la dignité pour tous*.

La plupart d'entre eux reconnaissent l'existence de la communauté LGBTI et nous ramène en cela aux autorisations d'existence accordées par le ministère de l'Intérieur aux associations, même s'ils ne discutent pas ouvertement du sujet lors de position publique ou dans leur discours d'orientation politique.

Dans certains secteurs (comme la santé et les Droits humains), des progrès significatifs ont été réalisés.

Le changement d'attitude du public à l'égard des sexualités et des genres non normatifs observé ces dernières années est le résultat de plusieurs facteurs, dont les efforts des organisations LGBTI. Cela contribue à préparer l'environnement ivoirien à des efforts plus ciblés vers un changement positif.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats de *l'analyse des indicateurs*. Il est divisé en sections à

travers les différents *résultats du projet IGI*. Pour plus d'informations, voir les discussions dans la section sur l'analyse des indicateurs.

RÉSULTAT 1 : Dans quelle mesure les décideurs sont-ils sensibles aux minorités sexuelles et de genre ? Les incluent-ils et leur rendent-ils des comptes ? (Indicateurs 1 à 8)

Les indicateurs de cette section visent à recueillir des informations sur la mesure dans laquelle les décideurs ivoiriens sont sensibles aux minorités sexuelles et de genre, les incluent et leur rendent des comptes. Afin d'en savoir plus sur les attitudes des dirigeants et décideurs ivoiriens, il est nécessaire de comprendre l'environnement juridique et politique.

INDICATEUR 1 : Lois punitives

Les lois punitives des crimes de droit commun que sont la *sodomie* et les *délits sexuels contre nature ne s'appliquent pas aux relations sexuelles entre adultes consentants en côte d'ivoire*.

C'est une constance de la loi pénale ivoirienne depuis son indépendance que de ne pas criminaliser les relations sexuelles entre adultes de même sexe consentants. La disposition jugée discriminatoire relativement à la mesure de la peine s'agissant d'auteurs d'actes qualifiés *d'outrage public à la pudeur a été abrogée⁷ à l'aune des dernières réformes du code pénal en 2019*.

Dans le code pénal, seuls les actes impudiques ou contre-nature par référence à la sodomie notamment, commis sur mineurs et les faits qualifiés de pédophilie sont criminalisés⁸.

Dans la communauté LGBTI, le sous-groupe des transsexuels au regard de la loi pénale se trouve encore dans une certaine insécurité juridique, eu égard à la répression de faits comme le racolage imputés aux travailleurs du sexe. Le rapport⁹ de l'Etude pour l'identification des besoins spécifiques en matière de prévention et de prise en charge IST-VIH et le sida chez les personnes transgenres à Abidjan révèle que 59, 6%

5 https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CCPR/Shared%20Documents/CIV/INT_CCPR_CSS_CIV_19667_F.pdf

6 IBBS https://endasanteci.org/images/rapport/rapport_IBBS_MSM_2015_2016.pdf

7 Voir EPU-2015 <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhssHwKY8fdRFym%2Bhdogi7mzKsPQb1anLFdzgB6sf6TRQJhJ42bNI0yIlgZtbiSfCUA882bCUtdnN5BH9ICy54oe95YjY95DjpF1jQFzIYaYfwG>

8 Voir les articles 413 à 417 du code pénal (loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant code pénal)

9 Rapport de l'Etude pour l'identification des besoins spécifiques en matière de prévention et de prise en charge des IST-VIH et le sida chez les personnes transgenres à Abidjan. Alliance -CI Février 2020 (non-disponible en ligne)

des enquêtées ont déclaré avoir eu dans les 12 derniers mois des rapports sexuels tarifés. Ce rapport souligne que ces « travailleurEs du sexe » subissent encore des actes de violences, de brimades et d'arrestations musclées sous le couvert de la disposition sur le racolage pas toujours bien interprétée et appliquée par les agents de sécurité. Les organisations LGBTI ont conscience que la question de l'encadrement juridique du travail du sexe devrait être posée et traitée en concertation avec toutes les parties prenantes afin que réformes ou dispositions institutionnelles et légales permettent aux trans/TS de vivre et d'exister sans violences ni abus gratuits.

INDICATEUR 2 : Lois protectrices

La Côte d'Ivoire, au travers de sa Constitution de novembre 2016, a proclamé son attachement aux droits et libertés dès son préambule ; au respect de la dignité humaine, la justice et la bonne gouvernance tels que proclamés par les principaux instruments juridiques¹⁰ internationaux et régionaux. Selon l'article 123 de la Constitution, « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois... ». Ces accords ou traités internationaux et régionaux accordent une protection juridique aux citoyens des pays signataires sans discrimination, y compris les personnes LGBTI. C'est un régime de protection générale sauf dérogation expresse par le législateur concernant un groupe ou catégorie sociale. En l'espèce, la Côte d'Ivoire n'a aucune disposition textuelle de nature discriminatoire envers les personnes LGBTI.

Plus concrètement, les organes de l'ONU créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme que la Côte d'Ivoire a ratifiés ont confirmé que l'orientation sexuelle et l'identité de genre font partie des motifs interdits de discrimination en vertu du droit international des droits de l'homme. Ceci a été confirmé à maintes reprises dans les décisions et les directives générales de plusieurs organes conventionnels de l'ONU tels que le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'enfant, le Comité contre la torture et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.¹¹

En outre, dans une série de résolutions, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé aux Etats de protéger efficacement le droit à la vie de toutes les personnes qui relèvent de leur juridiction et d'enquêter promptement et de façon exhaustive sur tous les meurtres, notamment ceux qui sont motivés par l'orientation sexuelle et l'identité de genre de la victime.¹²

Par son attachement aux principes universels du respect de la dignité, de la vie humaine, tout un titre (Titre I) a été consacré aux droits, libertés et devoirs (article 1 à 47). L'article 4 de la Constitution dans son contenu se présente comme une disposition anti-discrimination essentielle qui prévoit que : « tous les ivoiriens naissent libres et égaux en droit (...) ».

Ce régime de protection s'étend dans le milieu du travail. Pour l'embauche, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la promotion, la rémunération, l'octroi d'avantages sociaux, la discipline ou la rupture du contrat de travail, aucun employeur ne peut prendre en considération le sexe, l'âge, l'ascendance nationale, la race, et la religion, l'opinion politique et religieuse, l'origine sociale, l'appartenance ou la non-appartenance à un syndicat et l'activité syndicale, la séropositivité au VIH ou le sida avérés ou présumés, le handicap des travailleurs pour arrêter ses décisions. (Article 4 du Code du Travail de la Côte d'Ivoire)¹³. Les personnes LGBTI bénéficient de droit de cette protection sectorielle.

Toujours au titre de l'emploi, l'article 5 du code du travail de la Côte d'Ivoire protège le salarié ou toute personne en formation ou stage contre les agissements de harcèlement sexuel ou moral d'un employeur. L'expression « **toute personne** » renvoie à la non-discrimination à l'accès à l'emploi, y compris lorsqu'on appartient à un groupe ou une minorité sexuelle ou de genre.

Cette protection juridique dans le domaine du travail s'étend au domaine de la santé¹⁴, de l'accès à la propriété, de l'accès à la justice, de l'accès à l'éducation, de l'accès à la liberté d'association sans discrimination, des droits sociaux essentiels promus par les traités et conventions internationales dont la Côte d'Ivoire est partie et qu'elle a ratifiée.

La constitution consacre l'éducation des enfants en la rendant obligatoire pour les deux sexes en son article 10. Elle reprend les dispositions pertinentes de la loi de 1995 relative à l'enseignement¹⁵ en ses articles 2.1 et 17 nouveaux qui précisent l'âge de six à seize ans et la responsabilité des parents dans l'éducation des enfants.

La loi spécifique sur le VIH/sida¹⁶ qui est la Loi n° 2014-430 du 14 juillet 2014 portant régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH et le SIDA, s'inscrivant dans l'attachement de la Côte d'Ivoire aux principes universels des droits de l'Homme a en son article 18 au titre de la protection générale, énoncé que « *toute personne atteinte d'une infection sexuellement transmissible, en abrégé IST, vivant avec*

10 DUDH, Charte des NU, Charte Africaine des Droits de l'Homme et Protocoles additionnels

11 Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, Nations-Unies, Note d'information, Orientation sexuelle et identité de genre dans le droit international des droits de l'homme. Voir : www.ohchr.org > LGBT > unfe-11-UN_Fact_Sheets_GenderIdentity_French Consulté le 2 juillet 2021

12 Voir par exemple la résolution A/RES/67/168

13 Loi n° 2015-532 portant Code du Travail, Journal Officiel du 14 septembre 2015

14 Article 9 de la constitution Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016

15 Loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-686- du 7 septembre 1995 portant sur l'enseignement obligatoire

16 Loi n°2014-430 du 14 juillet 2014 portant régime de prévention, protection et de répression en matière de lutte contre le sida

le VIH ou appartenant à un groupe vulnérable jouit, sans discrimination, des droits civils, politiques et sociaux. Toute discrimination ou stigmatisation à l'égard d'une personne en raison de statut sérologique positif au VIH avéré ou présumé est interdite ». Cette prescription est assortie d'une condamnation pénale avec une peine privative de liberté (article 52) pour tout auteur de discrimination et stigmatisation. Quand on connaît les prévalences du VIH chez les HSH et transgenres et le niveau de stigmatisation et violences¹⁷ qu'ils subissent, on peut souligner à juste titre cette disposition protectrice dans le domaine de la santé et se réjouir des bonnes dispositions des autorités sur la prise en compte des communautés marginalisées dans leur politique de santé. Pour autant sous ce prisme de la santé publique qui a motivée cette loi, les mesures de protections spécifiques accordée aux femmes, filles, enfants, PVVIH et autres populations carcérales, ne s'étendent pas aux LGBTI. Cette Omission amène qu'aucune action judiciaire n'est reconnue aux associations engagées en faveur des droits des autres populations clés comme les TS ou les HSH, les FSF, transgenres.

La loi fondamentale au titre des « devoirs » de l'Etat énonce aux articles 32 et suivants les protections spécifiques aux populations « vulnérables ». Dans la désignation de cette catégorie sociale, les minorités sexuelles et de genre ne sont pas ciblées¹⁸.

En matière de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), la **Loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant modification de la Loi n° 81-640 du 31 juillet 1981 instituant le code Pénal est une source protectrice pour les populations vulnérables y compris les LGBTI**. Des infractions contre l'intégrité physique et/ou morale, et à la vie privée des populations vulnérables, femmes, filles, des personnes en situation d'handicap et populations clés peuvent y être relevées. Deux notes circulaires viennent renforcer le cadre légal de réponses aux VBG. Il s'agit de la circulaire n°005 du 18 mars 2015 relative à la réception dans les services de police judiciaire des plaintes de victimes d'agressions physiques (1) et la circulaire interministérielle n°016/MJ/MEMIS/MPRD du 4/08/2016 relative à la réception des plaintes consécutives aux VBG(s).

Sous le chapitre de la répression des infractions portant atteinte à la liberté individuelle, le code pénal en ses articles 444 à 447, protège les populations clés, les PVVIH et autres populations vulnérables. ; Les dénonciations, les menaces de violences et la divulgation d'informations personnelles dans le milieu professionnel sont réprimés. L'article 447 est explicite sur le respect de la confidentialité qui emporte la non-divulgation du statut

sérologique, et/ou de l'orientation sexuelle ou la pratique sexuelle en milieu professionnel.

Le dispositif de répression des cas de viols, est libellé aux articles 403 et 404 du code pénal. Contrairement à la mouture de 1981, la réforme de 2019 a défini le viol aux aliéna 1 et 2 de l'article 403 nouveau. Une des innovations qui a un intérêt certain pour la communauté LGBTI, c'est la forte répression (prison à vie) pour les auteurs de viols aux moyens de « communications électroniques » (article 404 alinéa 7 quand on sait que les personnes LGBTI utilisent le plus les réseaux sociaux pour leur échanges (sites de rencontres, chat, etc.).

La Répression des Crimes et Délits contre la Constitution aux articles 215 à 220 du code pénal est autre garantie de protection. Ce Chapitre du Code Pénal, aborde la question de la répression des Atteintes aux libertés y compris celles des personnes LGBTI par des fonctionnaires (Articles 215 à 220) ; de l'empiètement des autorités Administratives et Judiciaires dans des procédures (Article 221).

Ainsi à l'article 215 il est libellé que « Tout fonctionnaire (...) qui ordonne ou fait quelque acte arbitraire ou attentatoire soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques, soit à la Constitution est puni... ». Face aux fonctionnaires, garant de l'ordre public des libertés individuelles, les populations ont là, un outil, une base légale pour obtenir réparation en cas d'Abus.

Les lois ivoiriennes ne prévoient pas de protection ou de droits spécifiques en matière d'adoption¹⁹, de mariage ou cas de changement de genre (transition complète ou partielle du sexe de naissance vers l'autre sexe. Le code de la famille²⁰ malgré les différentes réformes intervenues depuis 1964 est resté attaché à la conception traditionnelle de la cellule de base familial en définissant en son article 1 le mariage comme étant « (...) l'union entre un homme et une femme célébrée par devant l'officier d'état-civil ».

En définitive, au chapitre des lois protectrices, l'on peut se réjouir que dans la Constitution ivoirienne, la loi spécifique sur le VIH, le Code du travail la loi portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme et d'autres textes majeurs comme le Code pénal, des dispositions générales par principe garantissent la jouissance des droits sociaux, économiques et culturels à tous les citoyens sans discrimination.

17 Rapport Observatoire des DH/FM-Enda Santé (2019-2021) non disponible en ligne

18 Article 32 constitution 2016 alinéa 1 « L'Etat s'engage à garantir les besoins spécifiques des personnes vulnérables. Il prend les mesures nécessaires pour prévenir la vulnérabilité des enfants, des femmes, des mères, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap... »

19 http://www.assnat.ci/assembleenationale/IMG/pdf/loi_relative_a_l_adoption.pdf

20 http://www.famille.gouv.ci/public/documents/doc_drcc/loi_2019-570_sur_le_mariage.pdf

INDICATEUR 3 : Politiques officielles, plans, conseils techniques relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs ou à la santé de la population.

Les programmes de lutte contre le VIH et la Tuberculose, (et donc le secteur de la santé), la politique sectorielle du ministère de la Justice de lutte contre le VIH (droits humains et VIH) affiche les plus hauts niveaux d'inclusion des questions relatives aux minorités sexuelles et de genre que dans tout autre secteur en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire a voulu, au-delà du secteur santé, affirmer le caractère multisectoriel de la lutte contre le VIH et la TB en impliquant le ministère de la Justice dans la coordination des interventions droits humains. Sous la houlette de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJ), en charge de la coordination des interventions Droits humains et VIH, un Groupe de travail technique (GTT - Droits humains et VIH) regroupant les principaux acteurs de la société civile y compris les associations et réseaux LGBTI, les programmes nationaux (TB/VIH), les instances des droits de l'Homme /CNDH-CI, les agences du SNU se réunit à périodicité trimestrielle pour échanger, évaluer et influencer la dynamique des activités DH/VIH.

Le bilan des interventions de lutte contre la stigmatisation, la discrimination, la promotion des droits humains et du genre dans le PSN 2016-2020²¹, montre que des interventions essentielles ont été menées au bénéfice des populations vulnérables, y compris les HSH et Transgenres.

Les réalisations concernent notamment : L'élaboration d'un plan quinquennal Droits Humains et VIH (2021-2025)

- La mise en place d'une plateforme de rapportage en ligne des notifications des cas de violences et atteintes diverses aux droits humains sur les PVVIH, HSH²², UD, TS et PC
- L'opérationnalisation de l'Observatoire des Droits humains et VIH²³ au bénéfice des PVVIH et populations clés avec le financement NMF2/FM
- La mise en place d'un pool d'Avocats et Psychologues friendly
- L'inscription de la Côte d'Ivoire dans la dynamique du Partenariat Mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH, lancé en décembre

2018 par ONUSIDA, PNUD, ONU Femmes et GNP+ (Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH).

Le Plan stratégique national (PSN 2021-2025) sur le VIH reconnaît que ces acquis ne devraient pas masquer les défis et obstacles majeurs à relever pour assurer un environnement favorable à l'accès aux services sociaux de base des PVVIH et populations clés parmi lesquelles les HSH et les Transgenres²⁴.

Thématiques	Principaux défis
Stigma discrimination	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la stigmatisation et la discrimination à l'égard des populations clés et des PVVIH par : • L'amélioration de la compréhension des prestataires de santé et des forces de défense et de sécurité des questions de droits humains en lien avec le VIH et la TB ; • Le renforcement des interventions dans tous les Districts en vue de la réduction de la discrimination à l'égard des populations clés et les PVVIH.
Promotion des droits humains et du genre	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des actions de plaidoyer en direction des législateurs, acteurs de justice, journalistes et directeurs de publication ; et les personnes en uniformes pour la mise en place d'un environnement favorable à la prise en charge des populations clés et des PVVIH ; • Renforcement de l'assistance juridique et judiciaires aux populations clés et PVVIH ; • Renforcement des connaissances des PVVIH et des populations clés sur leurs droits ; • Renforcement de la promotion de la loi VIH, réforme des articles inadaptés de cette loi, et réforme des autres lois et politiques punitives ; • Renforcement de l'outil de rapportage des cas de violences faites au PVVIH et aux populations clés.

21 PSN 2021-2025 p 29

22 Y compris les tranS

23 ODH-CI est un mécanisme de surveillance, de documentation et de rapportage des violations et atteintes divers aux droits humains des populations clés en Côte d'Ivoire. Enda santé Côte d'Ivoire abrite ce mécanisme avec le financement de Alliance CI /Fonds Mondial

24 PSN (2021-2025) P 30 – Voir également les recommandations stratégiques LEA et Evaluation de référence /FM

La réforme de la loi n° 430 du 14 juillet 2014 portant régime de prévention, protection et répression en matière de VIH, en ces aspects répressif vise les obstacles à l'accès aux services tels que les articles 48 et 51 (criminalisation de la transmission du VIH).

Le plaidoyer important réalisé par les associations LGBTI et leurs partenaires a permis en 2019 la réforme du Code pénal en son article 360 ancien jugé discriminatoire envers les HSH²⁵.

La programmation et la prestation des services (spécifiquement pour les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) est satisfaisante. Des initiatives menées par le gouvernement et ses partenaires comme le CDC-PEPFAR, montrent la volonté d'inclusion des minorités sexuelles dans la politique nationale de prise en charge VIH au sein des établissements publics. Cette volonté du gouvernement vise la pérennisation des interventions sanitaires en faveur des populations clés jusque-là menées presque exclusivement au sein de cliniques « friendly » tenues par des organisations de la société civile^{26, 27}. Les résultats satisfaisants de la phase pilote ont permis l'inclusion de la prise en charge des HSH dans tous les établissements sanitaires publics soutenus par le FM en Côte d'Ivoire

La terminologie « population clé » utilisée dans ce contexte qui est en rapport avec le niveau de prévalence chez des populations spécifiques, intègre aujourd'hui les problèmes spécifiques auxquels les groupes vulnérables sont confrontés au sein des communautés LGBTI, notamment les HSH et transgenres. Les fonds (PEPFAR et Fonds Mondial) sont dédiés à la gestion de ces spécificités. Pour le COP 21 et le NFM3 en plus des HSH, les transgenres sont inscrits comme cibles prioritaires et bénéficient d'une programmation spécifique. Ainsi, les financements du fonds seront axés sur le renforcement des capacités institutionnelles, la planification et le développement du leadership des communautés transgenres. Ce financement couvre également la collecte et l'analyse des données sur les Transgenres dans 33 districts sanitaires. Quant au contenu du COP 21, il sera dédié au développement d'un paquet minimum d'activités (PMA) en lien avec le Programme national de Lutte contre le Sida pour les Transgenres.

INDICATEUR PAYS 4 : Politiques et plans officiels sur l'éducation sexuelle

Dans le secteur de l'éducation, des résultats positifs ont été relevés de manière globale dans l'introduction de curricula de formation dans les programmes scolaires qui ouvrent et offrent un cadre pour une approche plus inclusive. Il existe en cela un plan national pour l'Éducation sexuelle complète (PNESC)²⁸.

Les bases de l'éducation sexuelle en Côte d'Ivoire remontent aux années 1990 avec des projets initiaux sur l'enseignement des aptitudes/compétences à la vie courante et sur les populations (EVF/EmP). Les contenus « life skills » /aptitudes à la vie quotidienne ont été intégrés dans les manuels scolaires et dans la formation initiale des enseignants. Des réformes successives et l'adoption de l'approche par compétence ont permis d'intégrer La SSR aux modules existants avec les thèmes ci abordés : l'éducation familiale, la prévention des IST/VIH/sida, la planification familiale, l'alcoolisme, la drogue et la délinquance

Une analyse du contenu montre la non prise en compte du genre et de la question des minorités sexuelle. Les sujets de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie ne sont pas traités²⁹.

Des évaluations ont démontré l'insuffisance des contenus et du temps accordé au module et des freins essentiels à l'appropriation du concept notamment la persistance des préjugés personnels chez les enseignants et les parents d'élèves afin de faciliter la réalisation des politiques plus inclusives de la Côte d'Ivoire.

INDICATEUR PAYS 5 : Discours parlementaires/parlementaires

La question des LGBTI trouve jusque-là une « oreille » attentive au sein du parlement Ivoirien. Peu de discours officiel fustige ou donne une position qui nie la vulnérabilité, la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes LGBTI. Dans l'ensemble et pour ce qui engage actuellement le parlement, c'est de s'associer aux programmes de lutte contre le sida, porte d'entrée au renforcement de capacité sur la compréhension des enjeux liés à la lutte contre la stigmatisation et a discrimination chez les HSH et les

25 Rapport alternatif EPU 2015 et conclusions/recommandations du comité des droits de l'Homme des Nations Unies (Genève)

26 Lutte contre la stigmatisation et la discrimination des populations clés en RCI : « Rapport phase pilote Prise en charge des populations clés dans les centres publics » Ministère de la santé et de l'hygiène publique-CDC-Pepfar-Heartland International (HA-CI) /2013-2015

27 Lutte contre la stigmatisation et la discrimination des populations clés en RCI : « Rapport phase pilote Prise en charge des populations clés dans les centres publics » Ministère de la santé et de l'hygiène publique-CDC-Pepfar-Heartland International (HA-CI) /2013-2015

28 PNESC (2016-2020)

29 Documentation du processus de mise en œuvre de l'éducation sexuelle complète -UNFPA-Le fonds Français MUSKOKA - <https://ffmuskoka.org/rapport-cote-divoire/>

transgenres et la nécessité de lever les « barrières légales » à l'accès aux services sociaux de base³⁰.

Par leur participation aux différents programmes de lutte anti-discrimination, l'on peut affirmer que le parlement a une vision progressiste sur la question LGBTI en Côte d'Ivoire. Il n'y a pas de fondement légal à l'exclusion des personnes LGBTI et pouvant motiver des discours de haine ou de non-acceptation.

Pour autant, compte tenu du « turn over » au sein du parlement, renouvellement des sièges, il est nécessaire de perpétuer les programmes de renforcement de capacités des parlementaires sur les notions de non-discrimination et de promotion des droits des minorités. Les récents commentaires d'un député issu de la nouvelle législature rencontré lors de l'interview avec l'institution illustre bien la persistance des préjugés et croyances culturelles sur le niveau d'acceptation de la question LGBTI. « Vous parlez d'inclusion des minorités, alors que nos croyances africaines n'acceptent pas l'homosexualité. Moi en tout cas je ne suis pas prêt à accepter l'homosexualité en Côte d'Ivoire – cela n'engage que moi, mais je tenais à le souligner ³¹» Honorable B, député de la nation.

INDICATEUR PAYS 6 : jugements des tribunaux/ juges

En Côte d'Ivoire le code pénal actuel ne contient aucune disposition condamnant les relations sexuelles entre personnes adultes de même sexe consentant.

Avant la réforme du code pénal de juillet 2019, des décisions de justice se fondaient sur l'ex-article 360 pour condamner des « homosexuels »³² sous le couvert des faits qualifiés d'attentat à la pudeur. Il s'agissait de condamnation basée moins sur l'homosexualité présumée ou affichée des prévenus, mais plutôt basée sur le caractère attentatoire à la pudeur publique.

Depuis cette condamnation en date, aucune autres décisions de justice n'ont été enregistrées en rapport avec l'orientation sexuelle ou de genre. Les membres de la communauté LGBTI sous mandat de dépôt le sont surtout pour des faits aujourd'hui qualifiés de « racolage » ; « coups et blessures », « chantage » et touchent les travailleuses du sexe.³³

La loi sur le mariage exclut les mariages entre personnes de même sexe/genre. Pour autant cette question n'a pas encore été déférée à la censure du juge pour son anti-constitutionnalité ou son caractère discriminatoire.

Les associations LGBTI et activités ne conçoivent pas actuellement leur plan de plaidoyer en intégrant la question du mariage pour tous qui ne serait pas d'une priorité certaine.

INDICATEUR PAYS 7 : Rapport officiel

Au sein du gouvernement, le ministère de la santé est celui qui manifeste la plus grande ouverture, conscient des enjeux de santé publique et de droits humains attachés à l'inclusion des personnes LGBTI. Suivent les secteurs de la justice, de la sécurité et de la famille-femme et enfant qui traitent directement des droits des personnes LGBTI dans leurs politiques et programmes. Ils sont aidés en cela par l'environnement légal assez favorable qui ne criminalise pas les minorités sexuelles et de genre. Le Ministère de la justice a coordonné l'élaboration d'un plan national Droits humains et VIH en lien avec ONUSIDA, avec une prise en compte des besoins spécifiques des HSH et des transgenres pour la levée des « barrières » à leur accès aux services sociaux de base.

Bien que ne traitant pas directement la question des LGBTI dans l'offre de service ou accompagnement, au sein du ministère de l'Education nationale, il existe une Direction de L'Egalité et L'Equité de genre (DEEG) qui développe une certaine technicité sur la question du genre. *La DEEG vise au niveau du ministère de l'Education Nationale, permettre la parité, l'équité, approche genre, approche développement. Il s'agit notamment de vérifier l'accès équitable des filles selon les zones et si elles se maintiennent dans l'éducation.*

Dans les autres Ministères enquêtés, le traitement de la problématique LGBTI comme une question de « genre » est peu admise ou mal comprise. Même si on peut noter une certaine neutralité dans le discours. Les ministères de la défense, de la fonction publique, assurent mettre en œuvre des programmes et services non-discriminants envers les personnes LGBTI. Dans les échanges, pour ces ministères le caractère non-discriminant de l'offre de « service » transparait dans les appels à candidature pour accéder aux emplois publics (fonctionnaire, soldat de rang ou officiers).les conditions d'accessions à ces emplois n'excluent pas de droit les minorités de sexuelles et de genre et par cela chaque citoyen qui remplirait les conditions générales de niveau d'étude, d'âge, de sexe (homme ou femme), d'aptitudes physiques et intellectuelles, droit de concours, est libre de se présenter³⁴. Elles affichent une certaine neutralité, tout en apportant des réserves quant à l'inclusion « ouverte » des personnes LGBTI dans leur gouvernance compte tenu des pesanteurs socio-culturelles. Un haut fonctionnaire

30 Formation des parlementaires LILO

31 Propos recueilli le 14 juillet lors de l'entretien avec les membres de la Commission des affaires sociales et culturelles du parlement

32 Tribunal de Sassandra, jugement n°589/16 , Ministère Public contre XX et YY prévenus d'outrage public

33 Tribunal d'Abidjan Plateau : Ministère Public Contre XXX (transgenre TS) prévenu pour extorsion de fonds -25/02/20

34 <https://fonctionpublique.laatech.net/2021/concours/?cc=1>

du gouvernement a affiché une certaine réserve face à la démarche du PNUD au travers du Projet « IGI » tendant à plus de visibilité des personnes LGBTI. Si les personnes LGBTI sont assez tolérées en Côte d'Ivoire une démarche systématique de la promotion de « L'IGI » ferait courir plus de risques d'exclusion et de stigmatisation.

Les rapports du conseil national des droits de l'Homme (CNDH-CI) ne consacrent pas encore systématiquement de chapitres à la situation des minorités sexuelles et de genre au titre des droits catégoriels. Le dernier rapport de l'institution est silencieux sur les cas d'atteintes aux droits humains subies par les personnes LGBTI³⁵

Le chercheur n'a pas été en mesure de rencontrer d'autres ministères pour collecter les rapports annuels. Mais comme l'a souligné un haut fonctionnaire du ministère de la fonction publique, les rapports annuels des ministères se désagrègent essentiellement en proportion « homme » contre « femme » pour les aspects genre. Nulle part la sous population des minorités sexuelles et de genre n'est déclinée.

INDICATEUR PAYS 8 : partis politiques / plateformes politiques

Les dirigeants des partis politiques au pouvoir (RHDP) n'ont officiellement jamais prononcé des paroles discriminatoires envers les personnes LGBTI ; Il faut reconnaître qu'à leur charge, aucuns débats publics n'a eu véritablement lieu sur la question des droits des personnes LGBTI en Côte d'Ivoire depuis ces dix dernières années. L'actualité politique est plutôt dominée par des enjeux purement « politique » portant sur le code électoral, la qualité d'électeur et la durée du mandat présidentiel. Les sujets socio-culturels ont peu ou pas dominé les débats politiques.

Tout au plus les dirigeants politiques relèvent plutôt l'avancée majeure liée à la réforme du code pénal qui a vu le retrait pur et simple de l'ancien article 360 jugé discriminatoire par le comité des droits de l'Homme des Nations Unies.

Les manifestes des partis politiques (oppositions et majorité) ne mentionnent pas la question des droits des LGBTI, ni dans leur stratégie ni dans leur plan. Les leaders LGBTI interrogés, malgré l'environnement quasi favorable estiment qu'il serait utile de s'engager auprès de ces partis et de leur demander des comptes. Une analyse plus approfondie et plus complète du paysage politique pourrait apporter un plus.

RÉSULTATS 2, 3 ET 4 : Un examen plus approfondi de la capacité et de l'influence du mouvement d'inclusion des minorités sexuelles et de genre (indicateurs 9 - 16)

Les indicateurs liés au résultat 2 examinent la capacité des militants et des alliés à sensibiliser et à influencer les décideurs pertinents et à demander des comptes aux autorités. Les indicateurs liés au résultat 3 examinent l'inclusion, la participation, la représentation et l'influence des populations LGBTI et de leurs alliés dans les politiques et les décisions pertinentes. Le résultat 4 du projet IGI vise à voir les idées, les preuves et les innovations de la Côte d'Ivoire à soutenir la gouvernance inclusive des personnes LGBTI et les travaux connexes. Ci-dessous, les résultats des indicateurs de ces résultats ont été résumés ensemble.

Au sein de la société civile Côte d'Ivoire, les organisations LGBTI sont visibles et dynamiques car reconnues par le ministère de l'intérieur et de la sécurité et invitées souvent par les ministères de la santé, de la justice à participer à des ateliers et séminaires gouvernementaux. Leur reconnaissance est arrimée ou fondée sur leur objectif et missions admis de lutte contre le VIH et la tuberculose, les hépatites et la promotion des droits humains. Pour autant dans leur manifeste, les associations transgenres, comme « fondygender » ont pu avoir un récépissé de dépôt à la préfecture de police après avoir mentionnées les termes « lutte contre le sida et promotion des droit humains chez les populations vulnérables » en évitant de mentionner le mot « transgenre »

Aussi le « mouvement » se trouve fragmenté car au sein du groupe « LGBTI » des associations identitaires propres aux Transgenres, aux lesbiennes et HSH se démarquent. Chaque groupe veut affirmer sa « singularité³⁶ »

Le travail sur les droits des LGBTI en Côte d'Ivoire recoupe les droits des travailleurs du sexe, la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), la stigmatisation et la discrimination les droits sexuels et reproductifs,

Au sein du gouvernement et des programmes qui soutiennent son action, des liens et alliances sont établis surtout avec les domaines de la santé/VIH-TB, de la justice, et celui de la femme, de la famille, et de l'enfant en ce qui concerne la lutte contre les VBG. Par ces liens étant des membres des Groupes techniques de travail VIH et Droits humains qui participent sur invitation aux séminaires, le mouvement LGBTI à l'occasion de mettre en lumière les questions de lutte contre les violences,

35 <https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/RAPPORT-ANNUUEL-CNDH-2019.pdf>

36 Interview parties prenantes

l'accès à la justice, l'accès aux services de santé sans stigmatisation et discrimination avec une offre dédiée cadrant avec les besoins spécifiques.

Il est surtout remarquable de souligner les liens nouveaux qui se sont tissés entre les organisations LGBTI, les programmes de lutte contre le VIH et le ministère de la Famille en charge des questions de VBG.

Ce ministère au travers de ces services de prise en charge et de prévention VBG adopte une approche inclusive en accompagnant les initiatives de lutte contre les violences contre les personnes LGBTI sans discrimination³⁷

Il n'y a pas de coalition ou réseaux (regroupement d'organisations identitaires). Il existe des associations fortes par segment identitaire. Un réseau des organisations de populations clés existent et fédère toutes les organisations qui travaillent dans le domaine des minorités fortement stigmatisées et discriminées (TS-UD-HSH-Transgenres.

Dans la lutte contre les discriminations il existe des initiatives conjointes entre les associations identitaires de manière individuelle, le réseau des organisations de populations clés (ROPCI) et les partenaires principaux qui financent la lutte contre le VIH en Côte d'Ivoire. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'USAID ont des accords de subvention avec des organisations pour mettre en œuvre des programmes de prévention et de lutte contre les VBG et autres atteintes aux droits de l'Homme. Aussi des para juristes sont formés et opérationnels pour adresser les questions des violences et atteintes en lien avec les services publics de prise en charge holistique des atteintes aux droits.

Parmi les initiatives conjointes, on note la participation de l'ONG identitaire Alternatives Côte d'Ivoire aux côtés de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) association généraliste des droits de l'Homme qui s'adonne à l'élaboration du rapport Alternatif sur l'état de mise en œuvre par la Côte d'Ivoire du PIDESC (EPU-2015). Lors des interviews, il n'a pas été révélé qu'une coalition d'associations identitaires ait initiée directement une réforme législative. Il est à noter que les associations LGBTI se réunissent régulièrement, ont des sièges fonctionnels et disposent des propres stratégies pour lutter contre les discriminations et le VIH.

Sur le niveau d'implication des organisations LGBTI dans la définition des politiques, l'examen de la situation et les données des entretiens ont montré que la communauté est suffisamment impliquée dans les processus de programmation de la réponse au VIH et à la Tuberculose. Les organisations LGBTI se définissent³⁸ comme

« partenaires » des programmes tuberculeuses et VIH des principaux bailleurs.

Le ROPCI incluant les organisations LGBTI est représenté au sein du CCM (country coordination mechanism) du fonds mondial VIH et Tuberculose. On note cependant peu de représentativité des organisations LGBTI au sein des instances œuvrant à la promotion des Droits de l'Homme, notamment le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH-CI).

Les ministères et les programmes sectoriels associent les organisations LGBTI comme composante de la société civile à contribuer à l'élaboration de documents stratégiques, à la réflexion sur des enjeux de santé et de droits de l'Homme. Ces deux secteurs, santé et droits de l'homme peuvent être considérés comme les plus progressistes sur la question de l'inclusion des LGBTI dans la gestion des affaires publiques. Au sein des ministères de la santé et de la justice, il existe en effet une certaine ouverture et une compréhension de l'importance de l'inclusion des LGBTI dans les politiques. Il s'agit d'un point d'entrée et d'une opportunité qui peuvent être explorés.

L'Education nationale a été partie prenante dès le début de l'épidémie du VIH dans la définition et la mise en œuvre d'une riposte adaptée au sein des établissements scolaires et universitaires. Elle travaille aussi à la riposte contre les violences basées sur le genre avec l'institutionnalisation de cellules de lutte contre les VBG au sein des établissements (21 cellules sur toute l'étendue du territoire). Il existe également des programmes d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté (EDHC)³⁹ et l'éducation complète à la sexualité qui permet de donner des informations justes sur leur sexualité. Mais la démarche reste prudente car « l'éducation complète à la vie saine ou life skills » n'est pas acceptée totalement par les parents d'élèves- « éducation complète à la vie saine ou « life skills⁴⁰ ». Au sein des ministères de l'éducation et ses directions associées, il existe une ouverture et une compréhension de l'importance de l'inclusion des personnes LGBTI dans les politiques. Il s'agit d'un point d'entrée et d'une opportunité qui peuvent être explorés.

Au sein des Ministères de la femme, de la famille et de l'enfant (MFFE), et celui de la sécurité une bonne pratique inclusive dans la délivrance des services est notable. En effet des points focaux genre (pour la police) et VBG pour le MFFE sont formés et installés dans les commissariats et centres sociaux. De manière spécifique pour le ministère de la sécurité, 32 « gender desk » ont été installés dans les commissariats de police avec appui du PNUD et de l'ambassade des USA. Les points focaux

37 Dans le cadre de la mise en œuvre des activités issues de la subvention du Fonds mondial (FM/NMF2 et NMF3) un renforcement de capacité de 39 points focaux du ministère de la famille en charge des questions de VBG sur l'étendue du territoire a été menée par le sous-récepteur (SR) Enda Santé Côte d'Ivoire afin qu'ils intègrent et abordent au mieux les VBG sur les LGBTI

38 Interview des parties prenantes, organisation/activiste LGBTI de premier plan.

39 https://dpfc-ci.net/wp-content/uploads/dpfc_fichiers/2021-2022/ofid/Module%20EDHC_Atelier%20OFID.pdf

40 Interview avec les officiels du Ministère de l'éducation

sont renforcés par une formation « LILO » et en droits humains par Alliance Côte d'Ivoire et Enda Santé sous financement du fonds mondial de lutte contre le VIH/TB/PALU. Ils travaillent en étroite collaboration avec les programmes VIH et de lutte contre les VBG en adressant les questions spécifiques des victimes et survivants HSH, TranS, PVIH et TS sans discrimination pour une prise en charge holistique⁴¹. Il s'agit d'un point d'entrée et d'une opportunité qui peuvent être explorés.

Le conseil national des droits de l'Homme dans le cadre de son mandat de promotion, de protection, et de défense des droits de l'Homme a initié un programme de formation publique afin de vulgariser les droits de l'homme et de les faire connaître⁴². Ce programme commencé en 2018 a enregistré plusieurs sessions ordinaires et intensives ont été déjà tenues. La revue des rapports de L'UDDH (Université des droits de l'Homme) en ces thématiques abordées montre bien que l'information sur la protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC) n'est pas encore abordée. Il s'agit en tout état de cause d'une porte d'entrée pour L'IGI au sein de cette institution afin de développer des programmes de formation en lien avec les droits de minorités

Il existe au niveau pays des produits de connaissance spécifiques concernant l'inclusion des personnes LGBTI.

Ils se présentent principalement sous la forme de documents de planification stratégiques (PSN 2021-2025) de lutte contre le VIH et le sida, de recherche ou d'études produits par le ministère de la santé et/ou des ONG et chercheurs universitaires indépendants. Au vu des produits de recherche qui existent surtout les enquêtes bio-comportementales⁴³ on peut affirmer que le gouvernement, au travers du ministère de la santé mène une recherche assez ouverte non limitée sur la question des LGBTI et appui l'action des ong(s) en ce sens. Cette ouverture reste encore limitée au domaine de la santé et devrait pouvoir s'étendre aux autres domaines programmatiques (logement-sécurité-emploi etc..)

Il existe des plateformes des médias sociaux innovantes qui créent des espaces sûrs pour les dialogues menés par les LGBTI. Il existe **EmmaLInfos** qui est une plateforme LBTQ virtuelle qui fait de l'activisme via les médias sociaux en Afrique de l'Ouest. C'est une structure typiquement LGBTIQ et dirigée par des personnes LGBTI. Il y'a également « **RFI Afrique** » (base ivoirienne) qui est ouvert sur les questions LGBTIQ et donc produit des interviews, articles, publications sur les réalités, violations, violences subies par les personnes LGBTIQ. Il y a également le journal « **The Guardian** » qui utilise les médias pour déconstruire les mythes et dénoncer les violations de droits Humains des personnes LGBTIQ et met un accent sur l'Afrique de l'Ouest. Il y a

également « **OpenDemocracy** » qui est un organisme d'information qui fait de la dénonciation de violences et violations via les médias par l'écriture d'articles, de publications, de rapports, d'interviews.

L'indicateur mesurant les *produits de connaissance spécifiques au pays* demande que les matériels pouvant être utilisés pour la formation/sensibilisation des décideurs soient prioritaires. Au cours des entretiens avec les parties prenantes critiques, seul le programme LILO a été mentionné (un programme facilité par Alliance-CI récipiendaire principal au niveau communautaire des financements du Fonds mondial de lutte contre le VIH et la Tuberculose). Le programme LILO malgré son utilité pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, est perçu comme « importé » et de nombreuses personnes ont estimé qu'il serait utile d'investir dans des outils actualisés et adaptés au contexte national.

Aussi sous l'égide du ministère de la justice au travers de la DPJEJ (Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse) et avec l'appui financier du PNUD, un processus d'élaboration de modules de formation en droits humains et VIH a été initié aux bénéficiaires des populations hautement vulnérables y compris les LGBTI. La production d'outils stratégiques est un indicateur d'inclusion à encourager.

Synthèse des implications et voie à suivre

L'absence de lois punitives est un indicateur du niveau de tolérance et d'acceptation de la diversité sur laquelle des programmes inclusifs peuvent se construire. L'on ne devrait cependant se satisfaire de l'absence uniquement de lois punitives pour bâtir toute stratégie tendant à une gouvernance plus inclusive. Il existe en parallèle des résistances socio-culturelles, des perceptions qui conditionnent l'appropriation objective des textes, la délivrance de services ou l'adoption de documents de planification stratégiques.

Des activités de sensibilisation et de renforcement de capacité d'acteurs clés, maillons essentiels de la délivrance de services devraient être menées. La chaîne de gouvernance selon le système politique part du niveau central (cabinets ministériels et structures rattachées) au niveau décentralisé (agents offrant le service direct aux usagers de services publics). Ainsi on pourra toucher les directeurs centraux, les coordonnateurs de programmes, les travailleurs sociaux, les enseignants et éducateurs spécialisés, les conseillers municipaux, les professionnels du parcours de justice notamment. Les parties prenantes du niveau central limitaient le champ de leur compréhension du genre à la différenciation Homme /Femme (H/F) et ne percevaient pas la question

41 Voir bilan ODH-CI

42 <https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/GUIDE-DINFORMATION-SUR-LUDDH-CNDH.pdf>

43 IBBS

de l'orientation sexuelle et de genre comme relevant du « genre ».

Bien que les lois soient habilitantes, les parlementaires ont besoin d'une mise à jour continue devraient être inclus dans les bénéficiaires du renforcement de capacités. Le renouvellement des sièges crée un « turn over » et on perd des alliés des précédentes législatures. Ce renforcement portera sur l'éducation aux droits civiques, humains et à une approche genre englobant la question de l'orientation sexuelle et d'identité de genre.

Les organisations LGBTI font partie des organisations de la société civile reconnues par le gouvernement et exercent sans restriction suivant l'objet de leur déclaration d'existence. Ce socle devrait permettre de construire une conscience militante et engagée sur tous les sujets impactant le développement intégral de leurs membres.

Cette existence légale n'a pas encore abouti à une coalition forte regroupant les organisations LGBTI et leurs alliés. Elles sont encore presque en rang dispersé et portent individuellement des activités de lutte contre le VIH et de promotion des droits humains. Il s'avère important de créer une plateforme homogène d'organisations LGBTI renforcée sur les techniques de plaidoyer et de gouvernance afin de mieux adresser les autres champs des ODD.

Il est revenu aussi que sous le sigle LGBTI, se cache plusieurs identités. Chaque organisation a sa singularité avec une compréhension peu éclairée des problèmes et réalités spécifiques des autres. Il va falloir travailler au rapprochement et identifier des sujets communs de plaidoyer pour éviter l'émiettement des initiatives.

Analyse des Indicateurs

RÉSULTAT 1 : Les décideurs africains sont sensibles aux minorités sexuelles et de genre, les incluent et leur rendent des comptes.

INDICATEUR NATIONAL 1 : Lois punitives

Brève description

Des lois punitives ciblant spécifiquement la communauté LGBTI n'existent pas en Côte d'Ivoire. Dans le code pénal, la lutte contre les « attentats aux mœurs » vise *les actes impudiques ou contre nature et pédophilie* aux articles 413 à 415 intentés sur les mineurs. Sous ce chapitre, le code pénal réprime également les faits qualifiés d'« *outrages publics à la pudeur* » il s'agit de punir tout acte commis en public offensant les bonnes mœurs ou le sentiment moral des personnes... Cette disposition non-discriminatoire réprime le caractère public de l'acte qu'il soit homo ou hétérosexuel.

Toutefois, dans un environnement intolérant à l'égard des minorités sexuelles et de genre, il existe un risque que des concepts tels que « actes impudiques », « contre nature » et « offense aux bonnes mœurs » en l'absence de définitions claires et unanimement admises soient appliqués de manière sélective aux personnes LGBTI.

Un autre point d'attention vient des dispositions énumérées au chapitre de la répression des atteintes à la santé, à la salubrité et à la moralité publique qui vise en son article 361 les travailleuses du sexe qui se livrent au racolage. Les travailleurs du sexe HSH ou transgenres peuvent être appréhendés pour racolage, et subir les abus et la stigmatisation qui en découlent.

Sources des données

Lois du gouvernement

- Décret n° 2016 Loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant code pénal
- Répressions des atteintes à la moralité publique (article 361) ; attentats aux mœurs (articles 413 à 415) et outrages publics à la pudeur (article 416)

- http://www.famille.gouv.ci/public/documents/doc_drcc/loi_2019-574_portant_code_p%C3%A9nal.pdf
- Loi n°-781 du 12 octobre 2016 fixant les modalités d'application de la loi n° 72-833 du 21 décembre 1972 portant code de procédure civile, commerciale et administrative relativement à l'assistance judiciaire. <https://admin.juriafrica.com/lex/decret-2016-781-12-octobre-2016-29877.htm>

Données spécifiques

Absence de criminalisation de relations sexuelles entre hommes (adultes consentants)

Analyse contextuelle

Il n'y a pas de lois criminalisant les relations sexuelles entre adultes, ni d'autres criminalisant le travail du sexe. Les récentes réformes du code pénal, faisant suite à un long processus depuis 2015 ont abouti à la suppression de l'ancien article 360 du code pénal jugé discriminatoire envers les HSH par le comité des droits de l'Homme des Nations Unies.

Cependant l'absence de lois spécifiques, ne signifie pas dans l'absolu l'absence d'abus ou autre atteintes rapportées sur les personnes LGBTI. Elles sont encore victimes de rafles et autres abus sous l'emprise des dispositions sur le racolage et autres infractions associées comme la répression des établissements à caractère principal ou accessoire où s'exerce le travail du sexe.

L'ONG Alternative Côte d'Ivoire a documenté plusieurs cas de violations des engagements à protéger et faire respecter les droits des citoyens sans discrimination contenus dans la constitution (depuis la constitution de 1960) ; Il s'agit du droit à la dignité, à la santé, de ne pas être détenu arbitrairement, droit au travail. Ces faits ont été rapportés dans le rapport alternatif co-préparé avec AMSHER et soumis à la CADHP à sa session ordinaire d'octobre 2012⁴⁴.

Des incidents récents ont été documentés également par l'Observatoire des droits humains et VIH financé par le fonds mondial et porté par Enda Santé-Côte d'Ivoire. Pour l'exercice 2019-2020, sur 590 validés, les violences sur HSH représentaient 14% des victimes d'agressions physiques, harcèlement, stigmatisation.

Une étude⁴⁵ régionale portant sur l'évaluation des besoins communautaires des femmes LBQ dans six pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest (dont la Côte d'Ivoire) a

44 <http://www.pplateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2017/02/ACHPR-Rapport-alternative-Cote-dIvoire-LGBT.pdf>

45 « Pour en finir avec les Labyrinthes » Portrait de nos vécus -Une recherche communautaire sur l'évaluation des besoins prioritaires des

constaté que ce sous-groupe de personnes LGBTI est confronté à des défis divers qui freinent la jouissance pleine et entière de leurs droits fondamentaux. Ainsi, en matière de santé générale, il est noté une inadéquation entre des services de soins offerts par rapport aux besoins des communautés. Il en est de même en matière de santé sexuelle, et de soins d'affirmation de genre notamment avec l'indisponibilité des services dans la plupart des centres de santé communautaires qui sont largement fréquentés par les LBQ (60% des répondants à l'enquête). Dans cette même étude le coût financier des services considéré comme allié à la vulnérabilité économique des LBQ représente un obstacle à leur accès aux soins (64% des enquêtés n'arrivent pas à subvenir à leur besoin de base avec une proportion de 59% qui ont de ce fait recours à l'auto-médication).

Face à ces obstacles et autres atteintes de droits, le rapport mentionne que de manière les mécanismes de recours sont peu disponibles et peu utilisés, seuls 31% des victimes de stigmatisation et de discrimination ont recours à une assistance.

Les FSF en Afrique de l'Ouest identifient le plus souvent le chômage et la pauvreté comme étant leurs plus grandes préoccupations en plus de la marginalisation et de l'invisibilité. Cette vulnérabilité économique ayant un impact sur l'accès aux soins des personnes sur l'accès aux soins des personnes LGBTI a été accentué par la COVI-19 (OHCHR)

Les organisations membres du réseau des populations clés (y compris les HSH et les transgenres), font aujourd'hui de la question d'un cadre institutionnel de l'exercice du travail du sexe un sujet de plaidoyer afin d'offrir un peu plus de sécurité et de dignité aux travailleurs du sexe (y compris les transgenres).

Lacunes et limitations des données

Il n'existe pas de lois punitives en Côte d'Ivoire. La dernière analyse de référence sur le dispositif légal a été menée en 2018 (LEA). Cette évaluation n'intègre pas la dernière réforme du code pénal en 2019 qui a supprimée les dispositions confligentes. Aucune lacunes ni limitations relevées.

Implications synthétisées

Malgré l'inexistence de lois punitives, des efforts doivent être faits pour s'assurer que les prestataires de services adoptent une attitude non stigmatisante envers les personnes LGBTI, obstacle à l'accès aux services sociaux de base. Plus précisément, la communauté et autres prestataires de services doivent comprendre dans quelle mesure la stigmatisation et l'intolérance constituent des obstacles à l'accès aux services des personnes LGBTI.

Des recherches ont été menées pour recueillir des témoignages de la manière dont les minorités sexuelles et de genre en Côte d'Ivoire vivent la prestation de services. Ces recherches révèlent que les services sont souvent empreints de jugement, voire abusifs, et qu'ils ne font souvent preuve d'aucune empathie ou compréhension à l'égard des besoins spécifiques de la communauté.

Des progrès considérables ont été réalisés sous le leadership des programmes nationaux (VIH et VBG) pour recueillir des données sur les HSH et transgenres (enquêtes bio-comportementales et documentation des violences). La recherche de preuves et leur documentation dans le cadre d'un observatoire renforcé et inclusif avec des leaders LGBTI capacités sur les techniques de monitoring des violences est à promouvoir.

INDICATEUR NATIONAL 2 : Lois Protectrices

Brève description

Cet indicateur pose des questions sur les lois protectrices qui existent. Comprendre les mesures de protection prévues par la loi (mais aussi, et c'est peut-être plus important, les mesures de protection *qui n'existent pas*) est non seulement une stratégie importante dans le cadre de l'espace de plaidoyer, mais aussi une mesure permettant de comprendre les niveaux d'exclusion auxquels les minorités sexuelles et de genre sont confrontées.

La Constitution de Côte d'Ivoire ne contient pas de dispositions -discriminatoires mais ne mentionne pas explicitement l'orientation sexuelle ou l'identité de genre comme des classes protégées. L'Etat reconnaît aux citoyens les droits et libertés sans discrimination tels que proclamés par les principaux instruments juridiques internationaux dont il est parti. Ainsi l'ensemble des droits et libertés sont contenus dans les articles 2 à 27 et consacrent pour l'essentiel :

- Le droit à la vie (art 2)
- Le droit à la dignité et à la reconnaissance de la personnalité juridique (art 3)
- Le droit à la non-discrimination (art 4)
- Le droit de ne pas subir des traitements cruels et dégradants (art 5 al. 1)
- Le droit à l'autonomie de volonté /au consentement aux actes médicaux (art 5 al 2)
- Le droit à un égal accès à la justice sans discrimination (art 8)

- Le droit à l'éducation et à la santé sans discrimination (art 9)
- Le droit au travail sans discrimination (art 14)
- Le droit à la liberté d'association (art 20)
- Le droit à la libre circulation (art 21)
- Le droit à l'information (art 28)

De manière spécifique l'article 4 dispose que « *tous les ivoiriens naissent libres et égaux en droit. Nul ne peut être privilégié ou discriminé en raison de sa race, de son ethnie, de son clan, de sa tribu, de sa couleur de peau, de son sexe, de sa région, de son origine sociale, de sa religion ou croyance, de son opinion, de sa fortune, de sa différence de culture ou de langue, de sa situation sociale, ou de son état physique ou mental* ».

Avec le développement des réseaux sociaux et ses avatars, l'Etat a adopté une loi spécifique encadrant l'utilisation des données à caractère personnel. Il s'agit de la **loi n° 2013-450** du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel. Les personnes LGBTI utilisent les réseaux sociaux comme plateforme d'échanges et de rencontre et c'est trop souvent qu'ils sont objet de chantage et de harcèlement. Cette loi prévoit la protection de la vie privée.

L'Etat au travers du **Code pénal et autres lois pénales** : La loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal protège les personnes LGBTI contre toutes les formes de violences y compris les VBG (viol, agressions physiques, agressions sexuelles). Dans le même sens, le Code pénal réprime les atteintes à la vie privée notamment en cas de violation de secret dont le prévenu était dépositaire en raison de son état, profession ou fonction.

La loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 relative à la promotion et à la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme. Cette loi est la traduction dans l'ordre interne des dispositions tirées de la déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus⁴⁶.

Cette loi en son article 1, détermine la qualité de « défenseur de Droit de l'Homme ». Ainsi par ses missions et son champ, les personnes travaillant en direction des personnes LGBTI, peuvent être considérées comme « Défenseurs des Droits de l'Homme et bénéficiaire de ce régime particulier. Ainsi au titre des droits des défenseurs des droits de l'homme, ces derniers ont la liberté d'exercice à travers le principe de la liberté d'exercice contenu à l'article 3 ; la protection de l'individu avec la protection accordée à tous ceux qui émettent des opinions ou qui publient des rapports dans le cadre

de leurs activités ; la protection des bureaux et des sièges (article 6) ; la possibilité de bénéficier des appuis financiers et techniques à condition d'être d'origine licite (article 8) ; et enfin, la protection particulière des femmes défenseurs des droits de l'homme (article 9).

L'engagement de l'Etat ivoirien en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, y compris ceux des populations vulnérables au VIH et des PVVIH s'est encore traduit dans la **Loi n°2018-900 du 30 Novembre 2018**, portant création du CNDH-CI. Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) qui exerce des fonctions de conseil, mène des consultations, conduit des missions d'évaluation et fait des propositions au Gouvernement et à toutes autres autorités

Il y a, par ailleurs, la loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail, qui prend en compte la question du VIH-SIDA dans le monde du travail en protégeant les droits des travailleurs et des PVVIH dans le milieu du travail. Ce texte apparait, ainsi, comme la preuve de l'intérêt du législateur pour la jouissance effective du droit au travail, peu importe l'état sérologique du travailleur.

En lien avec le VIH, il existe une loi spécifique sur le VIH qui consacre un certain nombre de droits humains au bénéfice des personnes LGBTI qui seraient PVVIH ; Il s'agit du droit à l'autonomie de la volonté aux articles 3 à 5 s'agissant de la nécessité de recueillir le consentement pour tout acte, (dépistage, traitement), le droit au respect de la vie privée à l'article 10 qui édicte « *Aucune information sur l'état de séropositivité à VIH d'une personne ne peut être communiquée à une autre personne, sans son consentement manifesté de manière non-équivoque.* », le devoir de confidentialité à l'article 14 incombant aux professionnels de santé. En somme la loi VIH en l'article 18 édicte l'étendu des droits humains au bénéfice des personnes infectées ou vulnérables au VIH : « Toute personne atteinte d'une Infection Sexuellement Transmissible, en abrégé IST, vivant avec le VIH ou appartenant à un groupe vulnérable jouit, sans discrimination, des droits civils, politiques et sociaux.

Toute discrimination ou stigmatisation à l'égard d'une personne en raison de son statut sérologique positif au VIH avéré ou présumé est interdite ».

Celle-ci a, certes, consacré des droits et une protection générale en faveur des PVVIH, des prestataires de soins, aux femmes et aux enfants ainsi qu'aux violences sexuelles. Mais elle présente l'inconvénient de n'avoir pas en compte les LGBTI de manière spécifique.

L'on peut, enfin, invoquer l'arrêté n°213/CAB/MSHP du 20 août 2008 portant gratuité des traitements antirétroviraux, qui favorise l'accès universel au traitement en matière d'infection à VIH sans discrimination.

Sources des données

Lois nationales

- Constitution Ivoirienne : loi n°2016-886-du 08/11/2016, portant constitution de la république de Côte d'Ivoire
<https://www.presidence.ci/constitution-de-2016/>
- Loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant code pénal
http://www.famille.gouv.ci/public/documents/doc_drcc/loi_2019-574_portant_code_p%C3%A9nal.pdf
- La loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 relative à la promotion et à la protection des Défenseurs des Droits de L'Homme
<https://ci-ddh.org/loi-n-2014-388-du-20-juin-2014-portant-promotion-et-protection-des-defenseurs-des-droits-de-lhomme/>
- Loi n° 2014-430 du 14 juillet 2014, portant régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH et le sida.
https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=96421
- Code du travail ivoirien
<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/105179/128593/F776982909/Le-code-du-travail-ivoirien-13-05-17.pdf>
- Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH-CI)
<https://cndh.ci/accueil/>

Données spécifiques

Aucune inclusion spécifique

Analyse contextuelle

En plus de la constitution, les dispositions protectrices des personnes LGBTI en Côte d'Ivoire se retrouvent dans plusieurs autres textes, parmi lesquels on cite le code pénal, la loi spécifique sur le VIH, la loi portant protection des données à caractère personnelle...De manière générale, l'homosexualité n'étant pas criminalisée, les personnes LGBTI sont des citoyens, titulaires de droits et tributaires de devoirs sans discrimination au même titre que les « autres majorités sexuelles ».les dispositions du code du travail s'agissant des conditions d'accès, à l'exercice de l'emploi leurs sont bénéfiques sans discrimination.

Une protection contre les violences au travers du code pénal permet aux victimes LGBTI de saisir les postes de police ou juridictions sans discrimination. Néanmoins avec la persistance de la stigmatisation et la discrimination dans la communauté, on peut déplorer l'inexistence de

protection spécifique pour l'accès au logement et au travail dans certains cas où l'orientation sexuelle est sue ou est apparente. Certains employeurs avec d'autres motifs fallacieux ne permettent pas l'accès à l'emploi s'ils découvrent l'orientation du requérant. Un leader LGBTI à ce sujet lors de l'entretien a affirmé : « je suis transgenre, et lorsque mon employeur sur dénonciation d'une collègue a su mon ma véritable identité, il a demandé mon départ négocié de l'entreprise. Je n'ai pas voulu saisir la justice pour éviter le scandale et la forte stigmatisation qui allait entourer ce fait »⁴⁷.

Il y a, par ailleurs, la loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail, qui prend en compte la question du VIH-SIDA dans le monde du travail en protégeant les droits des travailleurs et des PVVIH dans le milieu du travail. Ce texte a, néanmoins, l'inconvénient d'être resté muet sur le travail du sexe et la protection spécifique des personnes LGBTI. Ce qui justifie la mise en œuvre d'une réforme globale de la législation en la matière.

La loi ne prévoit non plus de protection en matière de mariage (le couple homosexuel n'étant pas reconnu), d'adoption et d'état civil. Le changement d'identité suite à une transition d'un sexe à l'autre n'est pas encore institutionnalisé. C'est une problématique majeure aujourd'hui que les associations transgenres essaient d'adresser car leurs membres sont confrontés au problème d'identité nouvelle. Une des leaders transgenres interviewée relate avoir eu toutes les difficultés pour renouveler son passeport arrivé à expiration. En toile de fond la question du changement d'état, d'aspect physique transitionnel de l'homme à la femme quelle est devenue. « L'agent de service au bureau d'établissement a refusé de réceptionner mon dossier de renouvellement du passeport au motif que visiblement la personne en face ne correspondait pas à celle sur la photo de l'ancien passeport ⁴⁸». Cette situation factuelle et la revendication des transgenres se heurte à la loi par rapport au principe de « l'indisponibilité de l'Etat des personnes⁴⁹ » encore d'application rigide en Côte d'Ivoire en l'absence d'une jurisprudence abondante et les dispositions de la loi ivoirienne sur l'état civil qui n'admet pas le changement d'identité sauf pour raisons médicales. Les entretiens avec les associations de LGBTI et autres organismes publics ont révélé que la *transidentité* est une réalité, en Côte d'Ivoire.

Dans un tel contexte, la reconnaissance légale de la transidentité, comme élément de l'état de la personne apparaît comme une des principales possibilités. A ce titre, elle pourrait notamment permettre le changement de l'état civil, des prénoms et sexe, et apparaître comme une nécessité et un facteur d'inclusion sociale des *Trans*. Ce qui aurait l'avantage de réduire leur vulnérabilité au VIH notamment. Les défenseurs de cette initiative législative ont exprimé le besoin d'une assistance

47 Propos recueillis le 11 juillet 2021-Au co-working space de Enda Santé /entretien avec LR leader

48 Interview leader Association Transgenre /transgenre et droits le 21 juillet 2021 par téléphone

49 https://fr.wikipedia.org/wiki/Indisponibilit%C3%A9_de_l'Etat_des_personnes

technique pour développer des arguments juridiques de fond - y compris la jurisprudence d'autres juridictions. Cette assistance technique devrait inclure l'élaboration d'arguments juridiques et sociaux en faveur de l'inclusion des personnes LGBTI dans et par la réforme législative. Il existe un certain nombre d'alliés parmi les décideurs mais ils sont également mal à l'aise à l'idée d'exprimer leur soutien publiquement, par crainte de la stigmatisation associée à leur engagement.

Lacunes et limites des données

La question directrice pour la collecte des données relatives à cet indicateur était la suivante : existe-t-il des lois protectrices ? Si oui, quelles sont-elles ?

A ces questions, l'on trouve au-delà des dispositions pertinentes de la constitution, des lois et textes qui promeuvent les droits des personnes LGBTI en Côte d'Ivoire et l'absence de textes spécifiques incriminant l'Homosexualité.

Pour autant des gaps les plus urgents endossés par les associations LGBTI sont relevés afin de lever « les barrières légales » qui conditionnent leur inclusion certaine à la politique de gouvernance.

Implications synthétisées

Bien que de nombreuses lois puissent être améliorées, il existe quelques domaines de réforme législative pour lesquels les groupes LGBTI continuent de faire pression.

Il s'agit de :

- 1) l'élargissement de la protection spécifique accordée dans la loi sur le VIH aux femmes, filles, enfants et PVVIH, aux LGBTI compte tenu de la forte prévalence du VIH en leur sein et la stigmatisation.
- 2) l'inclusion de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre comme motifs de non-discrimination dans l'article 4 de la Constitution et 3) dans la loi sur le travail de 2015.
- 3) la prise en compte de la réalité de la transidentité en Côte d'Ivoire par une réforme de la loi sur l'état civil en Côte d'Ivoire et la prise en compte des effets de la transition de genre
- 4) la définition d'un cadre institutionnel protecteur pour l'exercice du travail du sexe en Côte d'Ivoire
- 5) la définition de termes ou groupes de mots (actes contre nature ; actes impudiques) utilisés dans le code pénal au chapitre de la répression des atteintes aux mœurs et à la moralité publique

La programmation de l'IGI devrait soutenir ce travail qui a commencé et aider les groupes LGBTI (et surtout les initiatives conjointes avec les associations de droits de l'Homme et de lutte contre le VIH) à cristalliser les objectifs de réforme juridique convenus.

Actuellement, les initiatives ne sont pas coordonnées. A l'instar des suggestions faites dans le cadre de l'indicateur 1, le travail visant à réformer la loi doit être associé à des programmes de sensibilisation des législateurs, des responsables politiques, religieux et communautaires. Il sera également stratégique de créer et de soutenir des espaces permettant aux ONG et aux OSC de réagir, de commenter et de s'engager dans les politiques et les lois.

INDICATEUR DE PAYS 3 : Politiques/Plans/Orientations techniques officielles relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR)

Brève description

La Côte d'Ivoire connaît une certaine dynamique en faveur de la réalisation et du développement des droits humains notamment en ce qui concerne les indicateurs sur la SDSR⁵⁰.

Il existe plusieurs documents officiels⁵¹ qui prennent en compte les droits de la santé sexuelle et reproductive (DSSR)/PF et la planification familiale de manière spécifique, ou de manière connexe. Il en existe également de manière plus indirecte. L'on peut citer ainsi, le document de politique nationale sur la santé sexuelle, reproductive et infantile développé par le ministère de la santé (1) ; le plan sectoriel de référence sur la PF (2) développé par le ministère de la santé ; la stratégie nationale de la santé des adolescent(e)s et des jeunes par le ministère de la santé, (3), le plan national d'éducation sexuelle complète (2016-2020) développé par le ministère de l'éducation nationale (4). Le plan national stratégique de lutte contre le VIH-sida (2021-2025) (5)

On déplore cependant l'absence de cadre légal harmonisé pour tout ce qui touche la SSR en Côte d'Ivoire. L'initiative existe avec un avant-projet de loi mais pas encore adopté au parlement.

Il n'existe pas de directives cliniques nationales en matière de DSSR différenciée pour les minorités sexuelles et de genre de manière spécifique prenant en compte les besoins en santé de la reproduction (conseil, suivi PF) et l'encadrement de la prise des hormones chez les Transgenres. Rien n'est prévu non plus pour leur élaboration spécifique. Il existe en revanche comme

50 Par exemple le taux de prévalence contraceptive (méthode moderne) est passé de 14% en 2012 à 19% en 2018 (track20.org)

51 Voir « guide plaidoyer DSSR/PF » page 14 https://equipop.org/publications/guide_plaidoyer_DSSR_RCI_.pdf

avancée, un document national/directives clinique de prévention et de prise en charge du VIH incluant la question de la PrEP chez les HSH, les TranS et le traitement des IST

Sources des données

- Ministère de la santé et de la couverture Maladie Universelle -Programme National de la santé Mère Enfant (PNSME)-Politique nationale de la santé sexuelle, reproductive et infantile (Mai 2020)
<http://pnsme.ci/admin/docs/politiquenationalemreetenfant2020.pdf>
- « La Côte d'Ivoire en marche pour les droits de la santé sexuelle et reproductive -Guide pour le plaidoyer » ONG Equipop
https://equipop.org/publications/guide_plaidoyer_DSSR_RCI.pdf
- Programme national d'éducation sexuelle complète -Ministère de l'Education Nationale
<https://www.prb.org/wp-content/uploads/2018/05/Programme-National-de-l%E2%80%99Education-Sexuelle-Comple%CC%81te-de-Co%CC%82te-d%E2%80%99Ivoire-2016-2020.pdf>
- Plan stratégique national de la santé des adolescents et des jeunes -Ministère de la santé/RCI
<https://scorecard.prb.org/wp-content/uploads/2018/05/Plan-Strate%CC%81gique-National-de-la-Sante%CC%81-des-Adolescents-et-des-Jeunes-2016-2020.-Co%CC%82te-d%E2%80%99Ivoire.pdf>
- Politique Nationale de la jeunesse et ses stratégies -Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
<http://www.jeunesse.gouv.ci/sites/default/files/politique-nationale-a-la-jeunesse.pdf>
- Côte d'Ivoire_HIV prevention and Treatment Guidelines-2019.Pdf
https://www.differentiatedservicedelivery.org/Portals/0/adam/Content/WU-wkAckZkSi4dTtBWh8DA/File/Cote%20d'Ivoire_HIV%20Prevention%20&%20Treatment%20Guidelines_2019.pdf

Données spécifiques

Inclusion des personnes LGBTI en tant que groupe vulnérable dans le plan national de lutte contre le VIH et le sida et dans les directives nationales de prévention et prise en charge clinique du VIH.

Analyse contextuelle

La vision du plan stratégique de la réponse au VIH sur la période 2021-2025 (PSN-2021-2025) s'inscrit dans la

vision globale de la côte d'ivoire qui est celle de mettre fin à l'épidémie du VIH d'ici 2030. Les interventions ciblées incluent les HSH, et les Transgenres sous composante HSH-TranS en tant que populations clés vulnérables au VIH. Le PSN identifie également les TS, les UD et les PC notamment comme populations clés.

Aligné sur les plans stratégiques nationaux VIH et Tuberculose, l'Etat de Côte d'ivoire sous l'égide du ministère de la justice et des partenaires comme ONUSIDA et le Fonds mondial ont élaboré un plan quinquennal Droits humains et VIH. Ce plan vise à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose et, ce faisant, à garantir l'accès aux services de santé liés au VIH et à la tuberculose pour tous, y compris les groupes de populations marginalisées. Il prend en compte les défis spécifiques auxquels les transgenres sont confrontés notamment les questions d'identités. Le plan se propose ainsi de lutter contre la stigmatisation et la discrimination par la sensibilisation d'acteurs clés (Plaidoyer auprès des législateurs, des professionnels de justice, des administratifs et des forces de sécurité sur les questions d'identité de genre, de diversités de genre, d'orientation sexuelle, de droits humains et des VBG). Également ce plan tel que conçu adresse la question de la lutte contre l'auto-stigmatisation, l'estime de soi et le renforcement de capacité des acteurs LGBTI/Trans sur les questions liées à l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la transition et l'hormonothérapie/TARV et l'existence des services renforcés.

L'existence de ce plan quinquennal est une opportunité pour accompagner le ministère de la justice au travers de sa direction de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'enfant pour mettre en œuvre une gouvernance inclusive sur les questions LGBTI.

Lacunes et limites des données

Il existe de nombreux documents de politiques qui adressent la question de la SSR /PF de manière sectorielle (jeunes, adolescents, milieu scolaire) mais qui n'intègrent pas encore les besoins spécifiques des personnes LGBTI. Dans les rapports et plans parcouru un gap en matière d'accès pour les populations transgenres à la planification familiale et à un encadrement pour l'hormonothérapie est notable.

Implications synthétisées

Les programmes de lutte contre le VIH, et la stigmatisation et donc le secteur de la santé et de la justice, sont ceux qui intègrent le plus les questions relatives aux minorités sexuelles et de genre.

Avec le PSN-2021-2025, les transgenres sont reconnus comme groupe prioritaires avec le groupe des HSH/ gays, par conséquent, les financements et les efforts sont

principalement absorbés par les programmes destinés aux HSH.

Dans les entretiens avec les parties prenantes, il ressort que les acteurs clés et les représentants du gouvernement travaillant dans le secteur de la santé et plus particulièrement dans les programmes de lutte contre le VIH, sont généralement plus sensibles aux problèmes rencontrés par les minorités sexuelles et de genre et comprennent mieux (et proposent donc une meilleure politique) en quoi la lutte contre la discrimination est essentielle pour améliorer la prestation de services et encourager les comportements de recherche d'aide. Les données basées sur l'évidence (chiffre de l'épidémie au sein des personnes LGBTI) et l'attention des principaux partenaires financiers sur l'accompagnement du gouvernement dans la riposte au VIH expliqueraient les progrès réalisés à ce niveau. Les acteurs de la santé et dans une proportion à consolider, de la justice constituent des portes d'entrées à une mise en œuvre certaine de l'IGI.

INDICATEUR NATIONAL 4 : politiques/plans officiels d'éducation sexuelle

Brève description

La politique de santé scolaire est une politique d'éducation large et holistique. Sous cette politique générale se trouve le programme national de l'Éducation complète de Côte d'Ivoire⁵². L'ambition pour le gouvernement est d'offrir aux jeunes et adolescent(e)s scolarisés ou non des réponses adéquates à leurs besoins en matière de SSR⁵³. Le contenu du programme d'éducation complète à la santé comporte sept (7) axes⁵⁴. Trois axes à mettre en avant qui pourraient être des points d'entrée de l'IGI, il s'agit des points 5 (offre de SSR) ; 6 (promotion de l'égalité et équité de genre) ; 7 (droits humains pour la SSR et le bien-être). En l'état actuel, leur contenu ne contient des références correctes aux différentes orientations sexuelles, aux droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle. Ce manque d'approche intégrée par le gouvernement à travers ces programmes d'éducation dénote de l'adressage sélectif des questions d'égalité, d'universalité et d'interdépendance des libertés individuelles et des droits fondamentaux de tous les citoyens sans discrimination.

En lien avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la santé a un programme national de santé scolaire et universitaire-service adolescents jeunes (PNSSU-SAJ). Il vise à contribuer à l'épanouissement

physique, mental, intellectuel et social des élèves et étudiants, en leur offrant des soins de santé de proximité.

Le PNSSU-SAJ est une structure de coordination qui a pour mission de contribuer à la promotion de la santé des élèves, étudiants et du personnel du monde scolaire en leur fournissant un ensemble de prestations préventives, curatives et promotionnelles afin de leur assurer un bien-être physique, mental et social. Il gère les centres de santé dans les établissements publics.

Sources des données

- Compte rendu de Décision de justice dans la presse <https://news.abidjan.net/articles/604120/justice-premiere-condamnation-pour-pratique-homosexuelle-en-cote-divoire>
- Articles 4 et 8 de la Constitution Ivoirienne
Constitution Ivoirienne : loi n°2016-886-du 08/11/2016, portant constitution de la république de Côte d'Ivoire
<https://www.presidence.ci/constitution-de-2016/>

Données spécifiques

Une initiative intéressante pour toucher les jeunes vient d'être lancée à Abidjan ce mois de juillet par le PNSSU-SAJ en collaboration avec UNFPA et l'ONG Action contre la faim. Il s'est agi du lancement officiel de l'application « E-Santé -Jeunes » qui permet la communication interactive à l'attention des jeunes et adolescents. Cette application comprend 5 modules (les astuces, le forum, le « chat », la redevabilité et la médiathèque) permet notamment aux jeunes d'avoir accès de façon anonyme et confidentielle, sans tabou, et en temps réel à une information et une éducation en matière de santé, de santé sexuelle et reproductive et à un support psychosocial

Il est à noter que le contenu des « modules » sous toutes leurs formes ne contient pas des références correctes aux différentes orientations sexuelles, identités de genre ni aux droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle.

Analyse contextuelle

La mise en œuvre de l'éducation sexuelle et de l'éducation au genre en Côte d'Ivoire se heurte encore à des difficultés. Les entretiens avec les responsables du gouvernement enseignent que les éducateurs manquent encore, pour la majorité, de formation spécifique sur les questions de genre (entendu au sens large prenant en compte les questions des minorités sexuelles et de genre) et les droits humains. Ajouter à cela, l'existence de préjugés, voire de gêne encore à parler ouvertement

52 Programme national d'éducation sexuelle complète -Ministère de l'Éducation Nationale <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2018/05/Programme-National-de-l%E2%80%99Education-Sexuelle-Comple%CC%81te-de-Co%CC%82te-d%E2%80%99Ivoire-2016-2020.pdf>

53 Document programme P.16

54 Document programme P.18-19

de sexualité aux plus jeunes au travers de discussions interactives. « Nous sommes encore dans un rapport du « maître à l'élève »⁵⁵. Ces mêmes préjugés existent aussi chez les parents qui n'arrivent pas à entretenir et établir un dialogue avec les enfants⁵⁶.

Deux ministères coordonnent l'éducation et la gestion de la SSR des jeunes et adolescents (santé et Education nationale). Elles doivent être associées à toute initiative pour une bonne coordination des interventions

Lacunes et limites des données

Les entretiens avec les fonctionnaires gouvernementaux travaillant dans l'espace politique de l'éducation ont révélé l'absence de politiques pertinentes pour l'inclusion des LGBTI. En outre, un besoin de renforcement de capacités des responsables du secteur de l'Education sur les questions de genre et droits humains y compris la problématique des LGBTI est nécessaire avant toute initiative. Le contexte socio-culturel encore marqué par la forte stigmatisation appelle à « inventer » une stratégie appropriée.

Implications synthétisées

L'éducation complète à la sexualité est menée mais de manière prudente car elle n'est encore totalement acceptée par les parents d'élèves au sein du système scolaire public. Les fonctionnaires de l'éducation nationale ont le leadership de la mise en œuvre du programme. Une politique inclusive au-delà des clichés de différenciation Homme/Femme nécessite le renforcement des compétences des éducateurs, des responsables d'établissements scolaires, des membres du cabinet ministériel en compétence de vie et en genre et droits humains. Il faudra également s'attaquer aux idées fausses et à la méfiance à l'égard de l'éducation sexuelle, et être très sensible à la religion, à la culture et aux traditions

INDICATEUR DE PAYS 5 : Discours parlementaires/Parlementaires

Brève description

Cette discussion porte principalement sur la manière dont les attitudes des parlementaires à l'égard des droits et des questions LGBTI sont rapportées dans les journaux ou dans des arènes publiques en Côte d'Ivoire. Au sein du parlement le chercheur a relevé que la question LGBTI n'a plus fait l'objet de débats depuis les dernières réformes du code pénal de juin 2019.

Le chercheur n'a pu relever aucune déclaration ou

position publique dans la presse durant ces dix dernières années. Au plus profond du débat sur le nouveau code du mariage en 2013, les parlementaires se sont abstenus de faire des déclarations publiques alors qu'une bonne partie de l'opinion les soupçonnait d'aller dans le sens de la promotion du mariage pour tous. Le président de la République en tant que garant de la cohésion sociale est le seul qui est monté au créneau officiellement pour démentir les rumeurs⁵⁷.

En 2019, la réforme du code pénal qui a permis de « biffer » l'ancien article 360 jugé discriminatoire par le comité des droits de l'Homme des Nations Unies n'a pas suscité grand débat ou déclaration au sein des différents groupes parlementaires. A partir de 2019 on observe une bonne collaboration entre l'administration du parlement et les organisations de lutte contre le sida. Avec les financements du fonds mondial (NFM2) des formations en LILO et en droits humains ont été initiés au profit des parlementaires.

Cependant ces bonnes initiatives ne doivent pas faire oublier que des préjugés et autres perceptions individuelles au sein des parlementaires doivent être adressés. Lors des entretiens avec les parlementaires dans le cadre de ce rapport il y a eu des discours discordants au sein des membres de la commission des affaires sociales sur l'IGI. De fortes réticences quant à l'opportunité de cette initiative se fondant sur « nos » valeurs culturelles et religieuses qui condamnent l'homosexualité ont été avancées. « Actuellement nous ne proposons aucunes initiatives contre l'homosexualité, mais ne nous demandez pas plus. Nous sommes africains et pour ma part sans préjugés de la position officielle du parlement sur ce sujet je ne vais jamais accepter une initiative ouverte pour leur inclusion sociale »⁵⁸

Sources des données

- Atelier de formation des pairs législateurs sur les droits humains et le VIH
https://www.ansci.org/alliance/activites_plus.php?num=146
- www.lapresse.ca/international/afrique/201404/05/01-4754845-cote-divoire-ici-on-rejette-lhomosexualite.php

Données spécifiques

Les parlementaires participent à des programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination toutes tendances politiques confondues au travers des programmes VIH ; et ont voté pour la suppression de l'article 360 ancien du code pénal. Ils reconnaissent ainsi

55 Entretien avec la sous-direction du genre et de l'égalité et de l'équité, ministère de l'Éducation nationale

56 Documents de politique SSR chez les jeunes /problèmes prioritaires à adresser P14

57 www.lapresse.ca/international/afrique/201404/05/01-4754845-cote-divoire-ici-on-rejette-lhomosexualite.php

58 Déclaration d'un député lors de l'audience accordée au chercheur par la commission des affaires sociales

officiellement que les personnes LGBTI constituent un groupe vulnérable dont les problèmes doivent être traités.

Analyse contextuelle

Les parlementaires, tous tendances confondues ont démontré leur volonté de rendre compte aux minorités sexuelles et de genre. Le seul exemple de réticence forte, lors de l'entretien avec la commission des affaires sociales est celui d'un député du parti au pouvoir (RHDP) parlant en son nom propre qui oppose les valeurs traditionnelles à l'inclusion des LGBTI dans toute politique gouvernementale. De manière générale, les députés évitent en public les discours haineux et stigmatisant et accompagnent les programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le contexte du VIH et de la santé sexuelle.

Lacunes et limites des données

Le manque d'accès aux discours prononcés au Parlement a rendu difficile une analyse approfondie des opinions parlementaires sur les questions LGBTI. Les résultats révèlent néanmoins les attitudes publiques de certains parlementaires et leur participation aux initiatives des OSC de lutte contre la stigmatisation et la discrimination des LGBTI, ce qui est confirmé par les opinions exprimées lors des entretiens avec les parties prenantes.

Il est à noter également que le cadre et le timing de l'entretien avec les députés n'ont pas permis d'approfondir les questions pertinentes liées aux autres secteurs de la vie publique et sociale. Pour autant sur toutes les questions engageant la « vie » ou le vécu des LGBTI, le président de la commission des affaires sociales et culturelles a demandé à rencontrer directement les associations et/ou réseaux LGBTI pour appréhender leur besoin et les obstacles à leur inclusion totale et entière dans les programmes gouvernementaux

Implications synthétisées

Les leaders LGBTI et autres responsables de programmes VIH se félicitent des bonnes dispositions du parlement à accompagner les initiatives de lutte contre les discriminations. Pour autant tous ont conscience que l'environnement social et culturel détermine encore les attitudes individuelles chez les parlementaires. Il n'y a pas de positions officielles des groupes parlementaires sur le sujet. Si un changement plus progressif doit être réalisé au cours des quatre prochaines années, il est recommandé que l'IGI trouve des moyens de travailler en étroite collaboration avec les membres de l'administration (personnels administratifs du parlement) et les parlementaires afin d'améliorer leurs attitudes (par le biais de programmes de sensibilisation et d'éducation aux

droits humains). Travailler en étroite collaboration avec le personnel du Parlement qui soutient les commissions parlementaires permanentes (par exemple la commission sur les affaires sociales, commission défense et sécurité,) et lui fournir des informations a également été identifié comme une opportunité clé.

INDICATEUR NATIONAL 6 : Jugements/arrêts des tribunaux

Comment les droits des LGBTI ont-ils été traités dans et par les tribunaux à ce jour ?

Brève description

Il y a peu d'affaires ou de décisions de justice en Côte d'Ivoire rapportés sur les droits directs des LGBTI évoqués devant les tribunaux. En l'absence d'une base de données centralisant les décisions de justice aisée à consulter, le chercheur n'a pu avoir une vue exhaustive des affaires où les personnes LGBTI sont partie à un procès sur l'ensemble des juridictions ivoiriennes. Pour autant des entretiens avec les organisations LGBTI, la constance est que les personnes LGBTI étaient citées, pour des affaires liées à des délits ou crimes communs sans rapports direct avec leur orientation (vol, proxénétisme, abus de confiance, coups et blessures, racolage...). Aussi avant la réforme du code pénal de juillet 2019, en l'absence d'une criminalisation expresse de l'homosexualité, une des décisions de justice connue s'est fondée sur l'ex-article 360 pour condamner des homosexuels⁵⁹ sous le couvert de faits qualifiés d'attentat à la pudeur. Depuis cette condamnation en date, aucune autres décisions de justice n'ont été enregistrées en rapport avec l'orientation sexuelle ou de genre. Les membres de la communauté LGBTI sous mandat de dépôt le sont surtout pour des faits aujourd'hui qualifiés de « racolage » ; « coups et blessures », « chantage » et touchent les travailleurs du sexe⁶⁰ qui sont Trans ou HSH.

Sources des données

- Compte rendu de Décision de justice dans la presse <https://news.abidjan.net/articles/604120/justice-premiere-condamnation-pour-pratique-homosexuelle-en-cote-divoire>
- Articles 4 et 8 de la Constitution Ivoirienne
Constitution Ivoirienne : loi n°2016-886-du 08/11/2016, portant constitution de la république de Côte d'Ivoire
<https://www.presidence.ci/constitution-de-2016/>

59 Tribunal de Sassandra, jugement n°589/16, Ministère Public contre XX et YY prévenus d'outrages publics à la pudeur par acte contre nature avec un mineur de 18 ans (non disponible en ligne)

60 Tribunal d'Abidjan Plateau : Ministère Public Contre XXX (transgenre TS) prévenu pour extorsion de fonds -25/02/20

Données spécifiques

Peu d'affaires liées à l'orientation sexuelle ou de genre ont été spécifiquement jugées devant les tribunaux. La constitution ivoirienne garantit un procès à tous sans discrimination. Le couple homosexuel n'est pas reconnu en Côte d'Ivoire et partant de cela le mariage gay. Pour autant les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe ne sont pas criminalisées.

Analyse contextuelle

Dans l'affaire jugée à Sassandra, le ministère public a retenu les faits qualifiés d'outrages publics à la pudeur pour requérir 18 mois contre deux jeunes HSH. Cette première en Côte d'Ivoire avait suscité de réactions au sein de la communauté LGBTI et des défenseurs des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. « Avec ce procès, nous avons peur que la décision face jurisprudence au sein de l'appareil judiciaire et réveille des relents homophobes aussi bien chez certains procureurs que dans la communauté. Cela nous interpelle sur la nécessité de renforcer le partenariat avec le ministère de la justice et œuvrer aussi à la réforme de la loi pénale⁶¹ ».

Lacunes et limites des données

Cette affaire a été pratiquement la seule jugée depuis ces dix dernières années en Côte d'Ivoire. Le chercheur a connu cette affaire au moment des faits, il avait la charge de la coordination régionale d'un projet de promotion et défense des droits des populations clés. Cette affaire a alerté les acteurs clés que l'environnement favorable pour les personnes LGBTI apprécié par nombres d'observateurs pouvait à tout moment être mis à mal par des décisions de justice sur les éléments de la loi pénale (ex-Article 360 CP) et surtout par « refus » latent de la pratique homosexuelle dans les communautés⁶²

Implications synthétisées

Aucune autre question spécifique aux minorités sexuelles et de genre n'a été traitée par les tribunaux en dehors de cette affaire mettant en cause directement l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Toutefois, dans un contexte où les « greffes » des administrations /tribunaux sur l'étendue du territoire ne sont pas interconnectées avec une difficulté pour tout chercheur d'avoir à consulter aisément les décisions de justice et leur typologie, il est difficile de se faire une idée exacte de l'existence ou non de condamnations en périphérie de HSH. L'ONG Enda santé Côte d'Ivoire, abritant l'observatoire des droits humains dans le cadre de la lutte contre le VIH consciente de ce manque de « base de données fiables, a initiée

et obtenue auprès de la coopération française/Expertise France le financement d'un projet « Auxilium Legalis » à partir du premier septembre 2021 (3 ans)en partenariat avec le ministère de la justice pour notamment avoir une base de données des cas de VBG sur les populations clés connus par la justice. , cette approche intègre la compilation des décisions de justice où les personnes LGBTI seront citées. Cela représente une opportunité et le développement du programme de l'IGI peut envisager de renforcer ce dispositif pour compiler, et recueillir les preuves de procès sur toute l'étendue du territoire

INDICATEUR PAYS 7 : Rapports officiels

Comment l'inclusion des personnes LGBTI a-t-elle été traitée dans les rapports officiels (des organes de l'Etat) ?

Brève description

La réponse courte à la question directrice de cet indicateur est la suivante : l'inclusion n'a pas été traitée de manière significative dans les rapports officiels. Seul le ministère de la santé au travers du PNLS dispose de données ou rapports d'études en partenariat avec des partenaires techniques et financiers qui mettent en lumière les LGBTI/volet santé et violences.

Bien qu'étant associé aux activités de l'observatoire des droits humains et VIH, le ministère de la justice ne produit pas encore de rapport officiel sur les droits humains des LGBTI ;

Sources des données

- Plan stratégique national 2016-2020 (en l'absence du dernier 2021-2025 indisponible en ligne) https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/CIV_2017_countryreport.pdf
- <https://www.pnlsoci.com/actualites/la-revue-programmatique-du-plan-strategique-national-2016-2020-a-jacqueville-du-17-21-fevrier-2020/>
- Enquête démographique de santé et à indicateurs multiples <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR272/FR272.pdf>
- Enda santé IBBS-2014 https://endasanteci.org/images/rapport/rapport_IBBS_MSM_2015_2016.pdf

61 Propos de Arthur dit « grand-mère » leader HSH ayant assisté au procès à son retour de Sassandra lors de la réunion de debriefing tenu à l'ONG Espace Confiance porteuse du Projet AIDES/AFD -plaidoyer et droits humains en Afrique et aux caraïbes 2015-2019)

62 La Côte d'Ivoire, un pays GAY « Friendly ? » <https://www.upstreamjournal.org/cote-divoire-gay-friendly/>

Données spécifiques

Les questions des personnes LGBTI sont traitées dans les rapports officiels du ministère de la santé.

Analyse contextuelle

Le fait que le seul rapport trouvé qui traite des questions LGBTI émane du ministère de la Santé est un résultat significatif. L'IGI pourrait s'appuyer sur ce modèle d'inclusion pour développer les activités et stratégies pour les autres départements ministériels.

Lacunes et limites des données

L'accès aux rapports et autres données où le ministère de la santé et de la couverture maladie universelle est associé est particulièrement pertinent pour comprendre comment les questions associées aux populations clés - HSH et personnes transgenres - sont traitées.

Le chercheur n'a pu identifier d'autres rapports sectoriels (en ligne et lors des entrevues) des autres départements ministériels incluant les données sur les personnes LGBTI. Même si les services de prise en charge du ministère de la famille (chargé du genre) accompagnent la prise en charge holistique des personnes LGBTI dans le cadre du projet de lutte contre le sida mis en œuvre par les organisations bénéficiant du financement du fonds mondial, aucune politique ni rapports sur les VBG ne mentionne pas les questions des LGBTI ; une initiative vient d'être lancée par le Programme national de lutte contre le sida pour une inter-opérationnalité entre les services chargés du suivi et évaluation afin que les rapports nationaux sur les VBG produits par le ministère de la famille intègrent les personnes LGBTI. L'IGI pourrait être attentif à cette initiative pour développer ses activités/

Implications synthétisées

Le manque de données dans les autres départements ministériels dénote de la façon dont le gouvernement traite les questions des personnes LGBTI ; et peut se résumer au groupe de mots : « tolérance mais pas de visibilité ». L'utilité de ce résultat pour la programmation de l'IGI est qu'il permet de comprendre le chemin qu'il reste à parcourir. Les services gouvernementaux doivent d'abord reconnaître les problèmes avant de pouvoir les traiter.

INDICATEUR DE PAYS 8 : Partis/ Plateformes politiques

Quelle est la position des principaux partis politiques sur les droits et les questions LGBTI ?

Brève description

La Côte d'Ivoire est un état laïque à paysage pluriel au niveau de l'animation de la vie politique. Le multipartisme est en vigueur depuis 1990 et plusieurs partis politiques discutent de manière démocratique les suffrages des populations. Depuis 2010, à la suite d'élection entachée par une grave crise post-électorale, une coalition de partis regroupée au sein du rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix est au pouvoir. Il représente 137/255 siège que compte l'Assemblée nationale. A son actif et hérité d'un environnement légal quasi-favorable, on peut citer la révision du code pénal en 2019, levant les dernières barrières légales discriminatoires pour les LGBTI on peut considérer que le parti au pouvoir est « assez progressiste » sur la question en donnant suite aux recommandations du comité des droits de l'homme des Nations Unies.

Aucune position officielle de partis (pouvoir ou opposition) n'a été enregistrée sur la question des droits des personnes LGBTI et aucun manifeste de parti politique ne mentionne la communauté LGBTI.

Les parlementaires, toute mouvance, confondue qui participent aux activités initiées par les organisations non gouvernementales pour lutter contre la stigmatisation se présentent en tant que député de la « nation » et non au titre de leur partis politiques

Sources des données

- Manifeste RHDP
<https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=https://www.rhdp.ci/sites/default/files/2019-01/ACCORD%2520POLITIQUE%2520RHDP.pdf>
- Manifeste PDCI -RDA
http://pdcirda.ci/wp-content/uploads/2016/04/pdcir_da_statut.pdf
- Manifeste UNG, membre de la plateforme de l'opposition EDS
<http://ung.ci/wp-content/uploads/2017/01/STATUTS-ET-REGLEMENT-INTERIEUR-ADOPTES-A-LA-CONVENTION-1.pdf>
- Paysage politique en Côte d'Ivoire
https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_en_C%C3%B4te_d'Ivoire
- Le Mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire ; Christian Bouquet
<https://journals.openedition.org/espacepolitique/894>

- République de Côte d'Ivoire
<https://www.abh-ace.be/fr/pays-et-statistiques/commerce-par-pays/cote-divoire>

Données spécifiques

Les manifestes des partis politiques ne font aucunes références aux personnes LGBTI.

Analyse contextuelle

Les dirigeants du parti au pouvoir ne se prononcent pas sur les droits des personnes LGBTI. Ils endossent les dispositions pertinentes de la constitution et les avancées du code pénal qui ne criminalisent pas l'homosexualité. Pour autant à titre individuel des élus du parti ont leur opinion de la problématique des personnes LGBTI ; L'honorable Koné Aboubakar élu RHDP de la circonscription de Séguéla lors de l'entretien estime qu'il existe en Côte d'Ivoire des populations plus vulnérables que les LGBTI qu'il faille soutenir. De plus les us et coutumes réfutent l'homosexualité et des problèmes plus urgents sont à traiter pour les Ivoiriens en listant la pauvreté, le chômage et le logement.

Les membres de la commission des affaires sociales du parlement sont ouverts à toute initiative leur permettant d'avoir une bonne compréhension du paysage des LGBTI en Côte d'Ivoire.

Il est important de poursuivre l'identification des politiciens individuels qui parlent avec crédibilité de l'inclusion et ceux qui pourraient éventuellement travailler contre l'IGI. Les membres de la communauté LGBTI et les OSC doivent réfléchir comment assurer leur présence dans les manifestes ou politique générale des partis politiques sans heurter les sensibilités « africaines et religieuses ».

Lacunes et limites des données

Il n'y a pas de positions « officielles » publiées par un parti.

Implications synthétisées

Les partis politiques en Côte d'Ivoire sont en pleine recomposition après la grande crise postélectorale de 2010-2011 et ont besoin d'être alimentés en sujets autres que les questions « traditionnelles » générales (pauvreté, chômage, infrastructure...) pour proposer des programmes politiques plus inclusifs. Tout au long de ce rapport, la nécessité de travailler avec les parlementaires, des cabinets des principaux partis politiques, des ministères clés et de les sensibiliser aux questions LGBTI a été affirmée à maintes reprises, mais, comme l'a souligné une partie prenante essentielle. « Travailler avec tous les partis (opposition comme pouvoir), en tant qu'alliés et champions, pourrait être un point de départ prometteur ». De nombreuses parties prenantes ont également suggéré

qu'il n'est pas encore nécessaire de demander une position officielle du parti au pouvoir dans le contexte de tolérance actuelle et qu'il serait mieux de continuer à travailler en sourdine pour ne pas risquer de réveiller les préjugés culturels et religieux latents.

RÉSULTAT 2 : Capacité des militants et alliés LGBTI à sensibiliser et influencer les décideurs concernés et à demander des comptes aux autorités.

INDICATEUR NATIONAL 9 : Initiatives conjointes inter-mouvements pour influencer et/ou demander des comptes aux autorités.

Quels sont les projets/initiatives/structures existants ?

Brève description

Au-delà de ce qui est fait de façon remarquable dans le domaine santé /lutte contre le VIH, il faut noter le processus de révision de la politique genre en Côte d'Ivoire initiée par le ministère de la Famille, de la femme et de l'enfant qui se présente comme une bonne lucarne pour adresser les questions spécifiques des minorités sexuelles et de genre.

Le réseau des organisations de populations clés de Côte d'Ivoire (ROPC-CI) y compris les personnes LGBTI est une organisation d'une vingtaine de membres qui a gagné en crédibilité pour porter le plaidoyer des organisations LGBTI. Il bénéficie du financement des principaux partenaires de la lutte contre le VIH (ONUSIDA-Fonds mondial-PEPFAR) et est représenté au sein du CCM-CI.

Sources des données

- Réseau des populations clés de Côte d'Ivoire
https://www.facebook.com/pg/reseaupopulationscles/posts/?ref=page_internal

Données spécifiques

Le ROPC-CI travaille activement à la promotion de l'inclusion des LGBTI.

Analyse contextuelle

La coalition existante la plus forte est le ROPC-CI qui fédèrent les associations de personnes LGBTI, TS, UD. Aujourd'hui elle fait preuve d'ouverture en agissant en étroite collaboration avec les organisations non-identitaires qui offrent des services en direction des personnes LGBTI (cliniques friendly, OSC bénéficiant de financement pour adresser la question de la santé et des droits des personnes LGBTI.

Lacunes et limites des données

Le chercheur n'a pas pu trouver de documentation officielle sur l'initiative de la révision de la politique nationale genre au moment de la finalisation de ce rapport.

Implications synthétisées

Si le projet IGI souhaite poursuivre une programmation qui verra des initiatives efficaces de mouvements croisés en Côte d'Ivoire, le chercheur recommande de renforcer le réseau des populations clés existant.

Les entretiens et la mise en place de processus aux premiers stades de la conception et de la mise en œuvre du programme, au cours desquels les membres du ROPC-CI peuvent contribuer et donner leur avis sur ce dont l'alliance pourrait avoir besoin pour se développer, se renforcer et devenir plus efficace, constitueront une partie essentielle du programme de renforcement des mouvements croisés.

INDICATEUR NATIONAL 10 : Participation des activistes LGBTI aux processus liés à des questions plus larges de droits, de développement et d'égalité des sexes

Les activistes/organisations LGBTI sont-ils impliqués dans les droits plus larges, le développement et l'égalité des sexes ? Décrivez qui/où/comment.

Brève description

De nombreuses organisations LGBTI sont actives dans l'espace plus large des droits et du développement. Pour n'en citer que quelques-unes, Droits et Transgenres côte d'Ivoire, Fondy-gender, Alternatives Côte d'Ivoire, Arc en ciel Côte d'Ivoire, elles ont en commun la défense des droits constitutionnels, et sont des partenaires principaux

pour les programmes nationaux de lutte contre le VIH, qui offrent des services de santé sexuelle et reproductive aux populations clés. En outre ses dirigeants ont été à l'avant-garde de l'activisme contre le féminicide, l'homophobie et la violence liée au sexe.

Alternatives Côte d'Ivoire a été impliquée dans la rédaction du rapport alternatif des organisations de la société civile EPU/2015 qui a abouti à la formulation des recommandations du comité des droits de l'Homme des Nations Unies.

Sur la question des droits de Transgenres et Gays, elles alimentent l'observatoire des droits humains et VIH avec un réseau de pairs éducateurs/para juristes et elles renforcent la technique de documentation et rapportage des VBG.

Les organisations sont également membres et sont associés aux réunions du groupe technique Droits Humains et VIH présidé par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'enfance du ministère de la justice (DPJJE).

Sources des données

- Alternatives Côte d'Ivoire
<https://www.alternative-ci.org/qui-sommes-nous/>
- Fondy gender, ONG transgenre
<https://www.facebook.com/pages/category/Community-Organization/FondyGender-C%C3%B4te-dIvoire-113651120761970/>
- Transgenres et Droits
<https://transgenresetdroits.org/>
- Arc en ciel Plus Côte d'Ivoire
<https://www.facebook.com/arcenciplus/>

Données spécifiques

Les associations LGBTI bénéficient d'un environnement légal favorable et ont des déclarations d'existence.

Elles participent déjà à la définition de la politique nationale de lutte contre le VIH et les autres facteurs de vulnérabilité (VBG) au côté du ministère de la santé.

Analyse contextuelle

Au sein de la société civile, les organisations LGBTI sont autant dynamiques que les associations de personnes vivant avec le VIH ou généralistes. « Les recoupements entre les droits des personnes LGBTI et ceux des travailleurs du sexe sont également pris en compte par les organisations de travailleurs du sexe et les organisations LGBTI, et ces dernières sont souvent à l'avant-garde du

travail sur les droits des travailleurs du sexe, et vice versa car nombre de transgenres et gays font le travail du sexe.

Elles manquent de technicités pour s'engager dans la lutte contre les pratiques culturelles et les croyances traditionnelles néfastes. Plus généralement elles doivent construire une expertise sur le sujet des droits de l'Homme en général et du plaidoyer. La question des ODD reste encore mal perçue par les organisations LGBTI de sorte à mieux accompagner les autres ministères dans la définition de leur politique générale.

Lacunes et limites des données

Le chercheur n'a pas été en mesure de recueillir d'autres exemples de plateformes et d'espaces dans lesquels les militants LGBTI sont inclus et impliqués.

Implications synthétisées

Il est significatif de constater que les groupes et les individus sont actifs mais aussi accueillis dans les processus de la société civile non-LGBTI qui traitent de droits plus larges. Les groupes sont membres et cela montre que la communauté et les personnes LGBTI ne sont pas exclues de l'espace des droits humains de la société civile ou isolées dans leur propre travail de défense des droits humains. Cela montre également l'intersectionnalité du travail sur les droits des LGBTI en Côte d'Ivoire. Le renforcement de l'implication des activistes et organisations LGBTI dans les droits plus larges, le développement et l'égalité des sexes pourraient se faire par le biais d'activités de renforcement des capacités et des compétences. L'identification des lacunes et des besoins en matière de compétences des organisations et des individus LGBTI serait une activité initiale intéressante.

INDICATEUR NATIONAL 11 : Alliés d'autres mouvements impliqués dans les processus d'inclusion des personnes LGBTI

Des alliés d'autres mouvements sont-ils impliqués dans des initiatives/projets d'inclusion LGBTI ? Si oui, qui, où et comment ?

Brève description

Des alliés sont impliqués dans des initiatives visant l'inclusion des LGBTI en Côte d'Ivoire. En juin 2021, pour favoriser une synergie d'action au profit des personnes LGBTI (santé, promotion des droits humains), les organisations identitaires non-membres du ROPC-CI et celles offrant des services cliniques, communautaires et droits humains au bénéfice des LGBTI ont accepté de mener une réflexion au cours d'un atelier avec le ROPC-

CI avec pour objectif d'intégrer le réseau des populations clés. La vision d'une fusion avec la diversité d'identité pour mieux mener le plaidoyer a été retenue. Un comité technique en charge de la rédaction des statuts et règlements de cette nouvelle approche du ROPC-CI est à l'œuvre.

Alliance Côte d'Ivoire récipiendaire principal des fonds / volet communautaire du fonds mondial de lutte contre le sida octroie un financement au ROPC-CI pour améliorer ses interventions de coordination. Par ailleurs les financements permettent l'animation d'un observatoire des droits humains (ODH-CI) qui fait la veille et la documentation des cas de violences sur les populations clés. Ce mécanisme de surveillance communautaire se fait en étroite collaboration avec les organisations LGBTI bénéficiaires des financements du fonds mondial.

On note également que depuis ces dernières années, le conseil national des droits de l'Homme associe et invite les associations identitaires LGBTI à ses activités. On peut juste déplorer encore que les rapports annuels de cette institution ne laissent pas transparaître l'état des violences et dénis de droits subis par les personnes LGBTI. Les organisations LGBTI mènent actuellement un plaidoyer en ce sens auprès du CNDH-CI.

La ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO), organisation généraliste des droits de l'Homme œuvre auprès des organisations LGBTI à la défense et à la protection de leurs droits. En partenariat avec le PNLS depuis 2018, elle abrite un site de rapportage en ligne des cas de violences subies par les PVVIH, et les populations clés parmi lesquelles les HSH et les transgenres (www.protectionpourtous.ci)

Sources des données

- Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme
<https://lidho.ci/>
- Alliance Côte d'Ivoire
<https://ansci.org/alliance/index.php>

Données spécifiques

Alliés issus d'organisations généraliste des droits humains impliqués dans des initiatives/projets d'inclusion LGBTI.

Analyse contextuelle

On trouve dans la société civile de lutte contre le VIH, les alliés les plus constants pour l'inclusion des personnes LGBTI. De manière générale il s'agit d'organisations de la société civile de droit ivoirien ou étrangers bénéficiaires des subventions du fonds mondial et du CDC -PEPFAR/USAID.

On note également avec enthousiasme, l'engagement de la première organisation généraliste des droits de

l'Homme (LIDHO) au soutien des personnes LGBTI depuis ces 5 dernières années.

Il n'y a aucune référence ou reconnaissance des minorités sexuelles et de genre dans la politique de genre ou le plan d'action national contre la VBG.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention du fonds mondial VIH/TB, un pool d'Avocats friendly a été constitué par le sous récipiendaire en charge des droits humains, l'ONG Enda Santé -CI. Ce pool d'Avocats est un levier important que l'IGI pourrait soutenir afin de donner une dimension multisectorielle à la question de l'inclusion des personnes LGBTI ;

Ces organisations défendent fermement l'inclusion des minorités sexuelles et de genre dans tout le travail qu'elles réalisent. Les approches intersectionnelles du travail sur l'égalité des sexes ne s'étendent toutefois pas à l'ensemble de la société.

Dans les espaces gouvernementaux. L'ONEG⁶³ qui est l'Observatoire national de l'égalité et du genre logé à la primature, par exemple, ne reconnaît toujours pas officiellement les minorités sexuelles et de genre et considère donc que l'égalité des sexes consiste à équilibrer les relations de pouvoir entre «hommes et femmes, garçons et filles. Il n'y a aucune référence ou reconnaissance des minorités sexuelles et de genre dans la politique de genre ou le plan d'action national contre la VBG.

Lacunes et limites des données

Le chercheur n'a pas pu trouver d'autres exemples où les alliés se sont réunis pour soutenir les processus d'inclusion des LGBTI (comme les marches de la fierté, le partage de matériel de campagne et la participation à des événements et des dialogues publics).

Implications synthétisées

Les mouvements, organisations et initiatives qui traitent des questions d'égalité des sexes, du moins au sein de la société civile, commencent à adopter une approche plus inclusive et intersectionnelle. Les alliés les plus constants pour le mouvement LGBTI, restent les « autres » organisations de populations clés (TS et UD) et les organisations bénéficiaires de subventions du Fonds mondial et du CDC-PEPFAR pour la mise en œuvre des programmes Droits humains (lutte contre les VBG-Observatoire-Éducation aux droits-Plaidoyer).

Par le plaidoyer et la stratégie de constitution d'alliés au sein des « prestataires de services », l'implication des agents des forces de défense et de sécurité, des travailleurs sociaux est notable dans l'offre de service

sans discrimination. Des points focaux sont formés et facilitent l'accès à la justice et au soutien social sans discrimination pour les personnes LGBTI.

Le chercheur recommande d'explorer les moyens par lesquels le mouvement syndical pourrait également traiter les questions liées au travail des LGBTI et de rechercher des alliés potentiels au sein de ce mouvement.

RÉSULTAT 3 : Inclusion, participation, représentation et influence des diverses populations LGBTI Côte d'Ivoire et de leurs alliés dans les politiques et les prises de décision pertinentes.

INDICATEUR NATIONAL 12 : Participation des populations LGBTI aux processus d'élaboration des politiques

Les communautés LGBTI participent-elles à l'élaboration des politiques ? Décrivez qui/où/comment.

Brève description

Le Mécanisme de coordination pays /Côte d'Ivoire pour le VIH et le SIDA, la tuberculose et le paludisme fait office d'organe de coordination et de supervision de la mise en œuvre de toutes les subventions du Fonds mondial. Les populations clés sont représentées au sein du CCM, selon les dispositions statutaires.

Les populations clés et singulièrement les personnes LGBTI sont associées à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le sida. Au sein du PNLS, il existe des groupes techniques de travail (GTT) par domaine programmatique et les organisations LGBTI en sont membres. Il existe plus spécifiquement un GTT Populations hautement vulnérables.

Au sein du ministère de la justice au travers la DPJEJ, il existe un GTT Droits humains qui réunit entre autres les organisations LGBTI membres du ROPC-CI. Elles contribuent ainsi à la réflexion et aux échanges tendant à lever toutes les barrières légales ou liées aux violences diverses afin de favoriser l'accès aux services sociaux de base.

63 L'ONEG est créée en 2019 http://www.famille.gouv.ci/public/documents/doc_drcc/Decret_2019-592_portant_creation_attributions_organisation_et_fonctionnement_de__ONEG.pdf

L'élaboration du dernier PSN a été influencée par la participation effective du ROPC-CI et ses organisations HSH et TranS tout le long du processus jusqu'à la validation du plan en 2020.

Ce mois d'Aout 2021 par exemple, les associations LGBTI sont associées par le PNLS à l'élaboration du guide technique national de la cartographie programmatique pour les populations clés (TS, HSH, TG, UD/UDI) qui a pour but d'harmoniser les méthodes et les stratégies de cartographie programmatique des populations clés et outiller les acteurs à assurer un meilleur ciblage⁶⁴

Lors des entretiens les leaders LGBTI, on déplore cependant l'inexistence de liens directs avec le ministère de Famille de la Femme et de l'enfant, permettant de participer à l'élaboration des différents documents stratégiques sur l'égalité, l'équité et le genre. L'IGI pourrait soutenir un tel projet dans le cadre de la définition du cadre d'intervention et de mise en œuvre de la politique nationale sur le genre.

Sources des données

- Atelier du PNLS avec la participation d'organisations LGBTI (rapport non disponible en ligne) <https://www.pnls.ci/actualites/atelier-delaboration-du-cadre-de-resultat-du-psn-2021-2025-de-lutte-contre-linfection-des-ist-du-vih-du-sida-en-cote-divoire-du-03-au-06-mars-2021-5-a-jacqueville/>

Données spécifiques

La mesure dans laquelle les communautés LGBTI participent à l'élaboration des politiques.

Analyse contextuelle

La plupart des conclusions sont pertinentes pour l'espace de programmation du VIH et soulignent la nécessité de tirer des enseignements des progrès réalisés dans le secteur de la santé et à degré moindre de la justice pour les étendre à d'autres secteurs. Les enseignements tirés sont nombreux.

Lacunes et limites des données

Tous les résultats rapportés dans cette section ont été obtenus par le biais des entretiens avec les parties prenantes et la revue documentaire.

Implications synthétisées

L'implication des populations LGBTI dans les processus d'élaboration des politiques se retrouve principalement dans le contexte des programmes et des politiques en matière de VIH et à un degré moindre au niveau du ministère de la justice. Les HSH et les TranS font l'objet d'un ciblage prioritaire pour le PNLS

La représentation n'est pas non plus visible dans d'autres secteurs et structures officielles. Les ministères et les bureaux de l'Etat peuvent inviter la société civile à commenter ou à contribuer à la politique, et ces rassemblements peuvent inclure des organisations dirigées par des personnes LGBTI, mais c'est plutôt sur une base ad hoc. L'implication des groupes LGBTI dans d'autres secteurs et dans des structures plus formelles permettra une meilleure inclusion, comme dans le secteur de la santé.

INDICATEUR DE PAYS 13 : coordination des activités de plaidoyer et des messages politiques parmi les groupes LGBTI (pour influencer les lois, les politiques ou les programmes)

*Existe-t-il un travail coordonné de plaidoyer et de politique de la part des groupes LGBTI ?
Décrivez qui/où/comment.*

Brève description

Le mouvement LGBTI recoupe essentiellement le mouvement des lesbiennes, des gays et des transgenres de manière opérationnelle. Même si parmi les LGBTI on trouve des travailleuses du sexe gays et TranS. Malgré leur dynamisme, il y a peu ou pas de stratégies coordonnées de plaidoyer. L'essentiel du plaidoyer est porté de manière coordonnée par le ROPC-CI, réseau qui regroupe toutes les populations clés.

Parmi les LGBTI les lesbiennes et les intersexués (peu visibles tant au niveau organisationnel ou personnel) ne font pas partie des populations dites « clés » en Côte d'Ivoire de sorte qu'elles ne sont pas membres au niveau organisationnel du ROPC-CI et ne sont pas associées au plaidoyer mené par le réseau.

La structuration de l'appui technique et financier est dans le sens d'un appui direct des partenaires au développement au ROPC-CI pour le compte des communautés qu'elle représente.

64 voir sur la page de fondygender, <https://www.facebook.com/pages/category/Community-Organization/FondyGender-C%C3%B4te-divoire-113651120761970/>

Sources des données

- Plan d'action quinquennal droits humains et VIH (non disponible en ligne) ONUSIDA - Ministère de la justice- Fonds Mondial
- Plan d'action annuel du ROPC-CI (non disponible en ligne)

Données spécifiques

La ROPC-CI mène la coordination du plaidoyer national pour le compte du mouvement LGBTI avec pour porte d'entrée la lutte contre le VIH.

Analyse contextuelle

Les sous-entités du mouvement LGBTI semblent se réunir lorsque des opportunités se présentent pour influencer les politiques et les programmes liés à leur spécificité. On peut constater que lorsqu'un financement est disponible, le travail de plaidoyer et de politique est plutôt coordonné et mené par le ROPC-CI.

Lacunes et limites des données

Aucun autre groupe n'a été identifié au cours de l'entretien critique avec les parties prenantes.

Implications synthétisées

Il est nécessaire de soutenir le ROPC-CI par l'établissement de mécanismes qui permettront de coordonner le plaidoyer et le travail politique dans le cadre de l'inclusion des personnes LGBTI en Côte d'Ivoire. Le plaidoyer politique doit être défini.

INDICATEUR DE PAYS 14 : Coordination du plaidoyer et des messages politiques entre les groupes LGBTI et d'autres acteurs du développement (pour influencer la loi, les politiques ou la programmation)

Existe-t-il un travail coordonné de plaidoyer et de politique entre les groupes LGBTI et d'autres acteurs du développement ? Décrivez qui/où/comment.

Brève description

Des efforts coordonnés ont été déployés récemment par des groupes LGBTI en partenariat avec d'autres acteurs

du développement pour influencer la loi, les politiques et les programmes. Ces processus comprennent notamment : l'examen des lois obsolètes (loi spécifique sur le VIH dans ses aspects liés à la criminalisation de la transmission du VIH – divulgation du statut sérologique) ou la réflexion sur un cadre institutionnel de l'exercice de la prostitution instigué par Alliance côte d'ivoire sous la coordination du Groupe technique de travail droits humains et VIH (ministère de la Justice) en 2020 ;

Avant cette date en 2015, Alternatives Côte d'Ivoire pour le mouvement LGBTI s'est associé à la ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme et à l'ONG Espace Confiance pour rédiger un rapport alternatif dans le cadre de l'EPU./PIDESC. La soumission de son rapport a amené les recommandations pertinentes du comité des droits de l'Homme tendant à la réforme de l'ancien article 360 du code pénal jugé discriminatoire envers les personnes LGBTI.

Sources des données

Examen de l'EPU 2015, rapport Alternatif non disponible en ligne

Données spécifiques

Coordination du plaidoyer et du travail politique entre les groupes LGBTI et les autres acteurs du développement. Travail au sein du GTT droits humains et VIH pour élaborer un document de plaidoyer pour la réforme de la loi spécifique sur le VIH qui date de 2014. Les grandes lignes du plaidoyer politique. Nécessité de développer une stratégie nationale cohérente.

Analyse contextuelle

Les efforts coordonnés semblent se produire plus en dehors de l'espace spécifique LGBTI (santé et droits humains). Le chercheur n'a pas été en mesure de pousser l'investigation au sein des groupes LGBTI pour trouver des activités de plaidoyer au sein du mouvement de manière spécifique. La nécessité de poursuivre l'investigation sur cet aspect s'impose ;

Lacunes et limites des données

La plupart des conclusions rapportées dans cette section ont été obtenues grâce au processus d'entretien avec les parties prenantes. Il est recommandé de les vérifier et, si possible, d'examiner les rapports officiels des associations leaders LGBTI (alternatives côte d'ivoire, arc en ciel plus) et surtout lesbiennes pour comprendre leur niveau d'implication

Implications synthétisées

Les activités qui voient un travail coordonné de plaidoyer et de messages politiques entre les groupes LGBTI et d'autres acteurs du développement (pour influencer la loi,

les politiques ou la programmation) seront bien accueillies au sein de la société civile. Il existe des possibilités de renforcer les liens et les alliances existants. Le ROPC-CI est un acteur clé qui peut contribuer à faciliter les efforts. Au sein des Ministères de la justice et de la santé, il y a une ouverture et une compréhension de l'importance de l'inclusion dans la politique.

INDICATEUR PAYS 15 : Politiques/stratégies officielles par secteur (Pauvreté, égalité des sexes, santé, justice, éducation)

Quelles sont les politiques existantes dans les différents secteurs qui ont un rapport avec l'inclusion LGBTI (par secteur, si possible) ?

Brève description

Le chercheur n'a pas été en mesure de trouver une politique ou un plan officiel (en dehors de ceux liés au VIH et aux populations clés) qui s'adresse directement aux personnes LGBTI. Il existe cependant des politiques et des stratégies qui parlent de droits universels pour tous les Ivoiriens. Le Plan national triennal droits humains et VIH porté par le ministère de la justice comprend des stratégies qui espèrent voir les premiers intervenants (prestataires de services) être « empathiques (sans jugement, attentionnés) et inclusifs (non discriminatoires, ne laissant personne de côté) Garantir.

L'accès équitable aux services de santé est un objectif primordial du ministère de la Santé. Cela se reflète dans la loi spécifique sur le VIH en son article 18. Le ministère de l'Éducation dispose de nombreux plans et politiques qui réitèrent que chaque enfant en Côte d'Ivoire a droit à l'éducation, mais aucun ne mentionne les apprenants LGBTI ou leurs besoins et défis spécifiques.

Sources des données

- <https://wcaro.unfpa.org/fr/publications/c%C3%B4te-divoire-documentation-du-processus-de-mise-en-oeuvre-de-leducation-sexuelle>
- <https://wcaro.unfpa.org/fr/publications/c%C3%B4te-divoire-documentation-du-processus-de-mise-en-oeuvre-de-leducation-sexuelle>
- Ministère de la femme, de la famille et des Affaires sociales RCI
« Résumé du Document national sur l'égalité des chances, l'équité et le genre »
<https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/resumedudocumentdepolitiquenationalesurlegalitedeschanceslequiteetlegenre.pdf>
- Groupe Consultatif (GC) Plan National de

développement 2016-2020 -Résumé PND-CAP sur l'émergence -16 pages
<http://www.caidp.ci/uploads/506b0bce6be504b64d5359c6407cd7df.pdf>

- Evaluation du cadre légal (Legal Environment Assessment)
Ministère de la Justice et des libertés Publiques/
PNUD -RCI
Juillet 2018
<https://hivlawcommission.org/wp-content/uploads/2018/11/COTE-DIVOIRE-LEA-RAPPORT-FINAL.pdf>

Données spécifiques

Les politiques nationales de lutte contre le VIH considèrent les personnes LGBTI comme un groupe vulnérable et prévoient des stratégies pour résoudre les problèmes.

Analyse contextuelle

Le fait qu'une seule politique/stratégie officielle du gouvernement (le PSN) reconnaisse directement les problèmes des minorités sexuelles et de genre et envisage des stratégies d'inclusion, est révélateur de la mesure dans laquelle les minorités sexuelles et de genre ne sont pas encore totalement incluses en Côte d'Ivoire. Si des documents, comme le Plan d'action national contre la VBG, ne traitent pas explicitement des besoins spécifiques des personnes LGBTI, il n'est pas possible de protéger pleinement ces communautés.

Lacunes et limites des données

Le chercheur n'a pas été en mesure de passer en revue toutes les politiques et tous les plans dans tous les secteurs et recommande à l'IGI d'engager ses partenaires de manière à identifier les politiques et les plans pertinents à prendre en compte.

Implications synthétisées

Une partie prenante d'un cabinet ministériel a décrit que le sujet des LGBTI n'a jamais fait l'objet de discussion stratégique au niveau du cabinet à fortiori l'inclure dans une planification stratégique. Elle avance qu'elle est presque certaine que les autres cabinets ministériels à part celui de la santé n'évoque pas ce « sujet ». Compte tenu des pesanteurs socio-culturelles et pour ne pas avoir un effet « boomerang », de nombreux acteurs étatiques plaide pour que la politique de l'IGI se fonde principalement sur les programmes d'éducation tels que « le programme d'éducation sexuelle complète du ministère de l'éducation, et les programmes de formation des prestataires de services de santé, de la justice, de la police et des travailleurs sociaux. Cette stratégie devrait être complétée par les programmes d'éducation aux droits « Know your rights »

L'observatoire des droits humains et le VIH devrait être renforcé afin de produire des données probantes de qualité pour servir de plaidoyer et sensibiliser l'opinion sur les préjudices et les violations des droits de l'homme que provoque la non-apparition des questions et des besoins des LGBTI dans la politique nationale. Les programmes et activités de l'IGI peuvent aider les défenseurs des droits humains et leaders LGBTI à définir clairement les besoins de réforme des politiques d'inclusion.

RÉSULTAT 4 : Utilisation d'idées, de preuves et d'innovations africaines qui soutiennent la gouvernance inclusive LGBTI et les travaux connexes.

INDICATEUR NATIONAL 16 : Produits de connaissance spécifiques au pays liés à l'inclusion LGBTI

Quelles sont les ressources de connaissance spécifiques au pays qui seraient les plus utiles au travail de l'IGI dans le pays pour promouvoir l'inclusion LGBTI ?

Brève description

L'observatoire des droits humains et le VIH coordonné par l'ONG Enda santé avec le financement d'Alliance Côte d'Ivoire, centralise depuis 2 ans des données sur les atteintes et violations divers aux droits des populations clés. Il dispose d'une base de données exploitable pour comprendre les motivations des auteurs, les typologies de violences, les services disponibles et leur limite.

Alliance Côte d'Ivoire a développé aussi avec ses partenaires des outils, guide juridique, dépliants et autres flyers pour l'éducation des communautés et la sensibilisation du public. Il met en œuvre Le seul kit d'outils/programme de formation/sensibilisation qui est le LILO ;

Le PNUD et le ministère de la justice ont commandité un manuel de formation en droits humains VIH en direction des acteurs clés (forces de l'ordre, professionnels de santé, journalistes, communautaires...) validé en fin d'année 2020 mais non encore implémenté.

Le PNLIS dispose d'une « banque de données des messages de sensibilisation anti-stigma et discrimination. Le service « populations hautement » du PNLIS vient

d'initier un processus d'élaboration d'un manuel de formation en droits humains mais destiné au renforcement des professionnels de santé.

Le chercheur n'a pu parcourir les cellules d'information des associations LGBTI et référencer tous les outils disponibles à leur niveau. Le directeur d'Alternative nous rassure que l'ONG également a développé des outils de sensibilisation, participé à l'élaboration de rapport sectoriels sur les personnes LGBTI.

Le chercheur a pu relever de nombreuses publications publication sur la condition des LGBTI :

- Kit de ressources en ligne sur la condition des LGBTI en Côte d'Ivoire <https://www.ucalgary.ca/sw/ramsay/africa/ivory-coast-cote-d-ivoire.htm>
- « Soigner les LGBTQI+ de Côte d'Ivoire, un défi pour la Clinique de Confiance », Par SUY Kahofi Jischvi Journaliste BBC Afrique <https://www.bbc.com/afrique/region-50309174>
- En Côte d'Ivoire, une « homophobie silencieuse » L'association Alternative-Côte d'Ivoire, défend les droits des LGBT dans une société qui y est très hostile ; Par Maureen Grisot (Abidjan, correspondance pour le journal le monde) : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/02/14/en-cote-d-ivoire-une-homophobie-silencieuse_4366455_3212.html

En termes de recherche universitaire, des recherches approfondies ont été menées par le professeur KOUADIO Konan Sylvain, Docteur en Philosophie -Thème : l'homosexualité et la dépénalisation des Mœurs (option Transgenre) à l'Université Félix Houphouët Boigny (non disponible en ligne).

Sources des données

- Enquête démographique de santé et à indicateurs multiples <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR272/FR272.pdf>
- Enda santé IBBS-2014 (VIH) https://endasanteci.org/images/rapport/rapport_IBBS_MSM_2015_2016.pdf
- Rapport d'étude // Enda sante cote d'ivoire Cartographie Programmatique et Estimation de la Taille des HSH à Abidjan utilisant la méthode PLACE avancée <https://www.fhi360.org/sites/default/files/media/documents/resource-linkages-cote-abidjan-french-place-april%202017.pdf>
- Recommandations du Comité des droits de l'Homme des Nations-Unies (Genève) /EPU 2015 <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhssHwKY8>

fdRFym%2Bhdogi7mzKsPQb1anLFdzgB6sf6TRQJhJ
42bNI0yIgzbiSfCUA882bCUtdnN5BH9ICy54oe95
YjY95DjpF1jQFzIYaYfwG

Données spécifiques

Utilisation et développement de ressources de connaissances spécifiques au pays.

Analyse contextuelle

La recherche nationale coordonnée par le gouvernement est notable surtout sur la thématique du VIH, mais elle est plutôt limitée pour les autres secteurs, mais il existe plusieurs ressources disponibles produites par des ONG et des chercheurs/universitaires indépendants. Il existe également des plateformes de médias sociaux innovantes et passionnantes qui créent des espaces sûrs pour un dialogue mené par les LGBTI et qui mettent en lumière et normalisent les expériences LGBTI dans les médias (voir <https://emmalinfos.com/>).

Lacunes et limites des données

Ce qui est listé ici fournit une variété de ressources. Le cadre de l'indicateur demande que le matériel soit utilisé pour la formation/sensibilisation des décideurs. Au cours des entretiens avec les parties prenantes critiques, seul le programme LILO a été mentionné (un programme facilité par Alliance Côte d'Ivoire) et de nombreuses personnes ont estimé qu'il serait utile d'investir dans des outils actualisés et adaptés. Les initiatives des Ministères de la justice et de la santé pour des modules de formation en droits humains et VIH ne sont pas encore opérationnelles.

Implications synthétisées

Disposer d'un inventaire actualisé des ressources est utile pour planifier les activités. Il montre aussi clairement où se trouvent les lacunes, par exemple, le besoin de plus de données factuelles dirigées par le gouvernement sur la VSBG, la discrimination et les autres violations des droits commises contre les personnes LGBTI.

Références

Sources des données

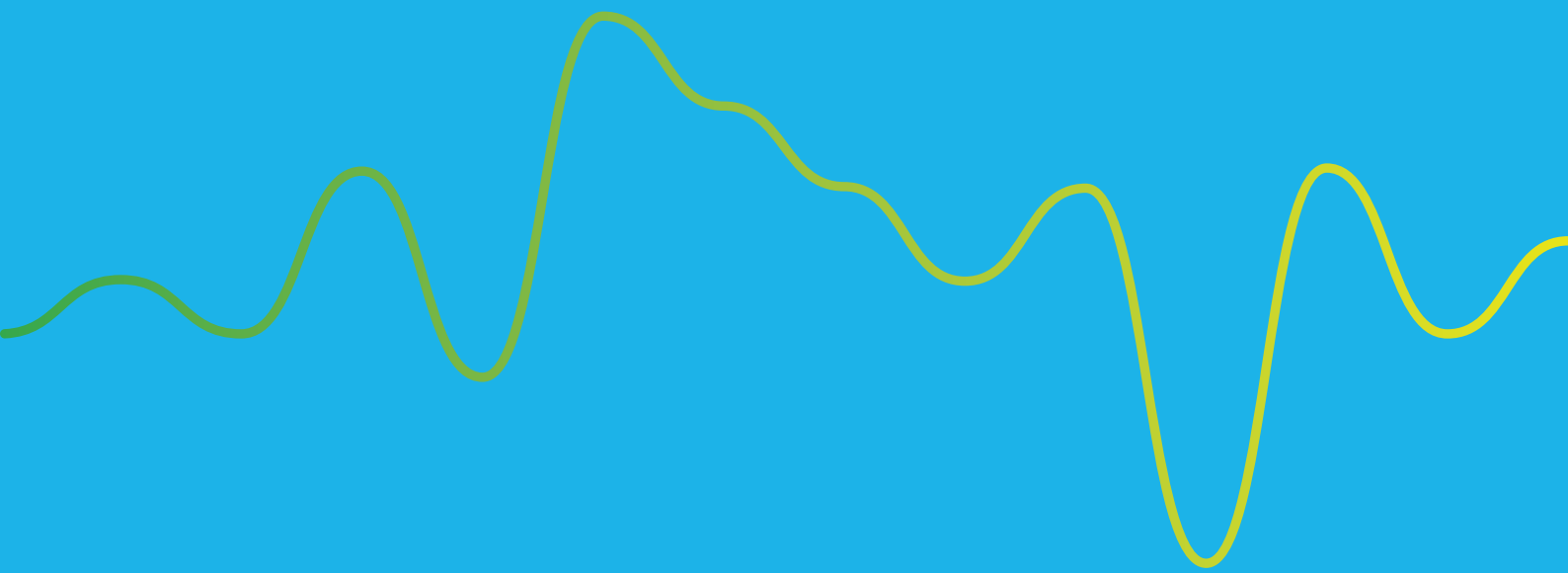
Lois du gouvernement

1. Constitution Ivoirienne : loi n°2016-886-du 08/11/2016, portant constitution de la république de Côte d'Ivoire <https://www.presidence.ci/constitution-de-2016/>
2. Loi n°-781 du 12 octobre 2016 fixant les modalités d'application de la loi n° 72-833 du 21 décembre 1972 portant code de procédure civile, commerciale et administrative relativement à l'assistance judiciaire. <https://admin.juriafrica.com/lex/decret-2016-781-12-octobre-2016-29877.htm>
3. Loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant code pénal http://www.famille.gouv.ci/public/documents/doc_drcc/loi_2019_574_portant_code_p%C3%A9nal.pdf
4. La loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 relative à la promotion et à la protection des Défenseurs des Droits de L'Homme <https://ci-ddh.org/loi-n-2014-388-du-20-juin-2014-portant-promotion-et-protection-des-defenseurs-des-droits-de-lhomme/>
5. Loi n° 2014-430 du 14 juillet 2014, portant régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH et le sida. https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=96421
6. Code du travail ivoirien <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/105179/128593/F776982909/Le-code-du-travail-ivoirien-13-05-17.pdf>
7. Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH-CI) <https://cndh.ci/accueil/>
- 4) Programme national d'éducation sexuelle complète -Ministère de l'Education Nationale <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2018/05/Programme-National-de-l%E2%80%99Education-Sexuelle-Comple%CC%81te-de-Co%CC%82te-d%E2%80%99Ivoire-2016-2020.pdf>
- 5) Plan stratégique national de la santé des adolescents et des jeunes -Ministère de la santé/RCI <https://scorecard.prb.org/wp-content/uploads/2018/05/Plan-Strate%CC%81gique-National-de-la-Sante%CC%81-des-Adolescents-et-des-Jeunes-2016-2020.-Co%CC%82te-d%E2%80%99Ivoire.pdf>
- 6) Politique Nationale de la jeunesse et ses stratégies- Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes <http://www.jeunesse.gouv.ci/sites/default/files/politique-nationale-a-la-jeunesse.pdf>
- 7) Côte d'Ivoire HIV prévention and Treatment Guidelines-2019.Pdf https://www.differentiatedservicedelivery.org/Portals/0/adam/Content/WU-wkAckZkSi4dTtBWh8DA/File/Cote%20d'Ivoire_HIV%20Prevention%20&%20Treatment%20Guidelines_2019.pdf
- 8) Programme national d'éducation sexuelle complète -Ministère de l'Education Nationale <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2018/05/Programme-National-de-l%E2%80%99Education-Sexuelle-Comple%CC%81te-de-Co%CC%82te-d%E2%80%99Ivoire-2016-2020.pdf>
- 9) Atelier de formation des pairs législateurs sur les droits humains et le VIH https://www.ansci.org/alliance/activites_plus.php?num=146
www.lapresse.ca/international/afrique/201404/05/01-4754845-cote-divoire-ici-on-rejette-lhomosexualite.php

Données spécifiques

- 1) Nations unies, Assemblée générale, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, A/HRC/32/4 (15 avril 2016), disponible sur <https://www.right-docs.org/download/42600/>.
- 2) Ministère de la santé et de la couverture Maladie Universelle -Programme National de la santé Mère Enfant (PNSME)-Politique nationale de la santé sexuelle, reproductive et infantile (Mai 2020) <http://pnsme.ci/admin/docs/politiquenationalemreetenfant2020.pdf>
- 3) « La Côte d'Ivoire en marche pour les droits de la santé sexuelle et reproductive -Guide pour le plaidoyer » ONG Equipop https://equipop.org/publications/guide_plaidoyer_DSSR_RCI.pdf
- 10) Compte rendu de Décision de justice dans la presse <https://news.abidjan.net/articles/604120/justice-premiere-condamnation-pour-pratique-homosexuelle-en-cote-divoire>
- 11) Plan stratégique national de lutte contre le sida 2016-2020 (en l'absence du dernier 2021-2025 indisponible en ligne https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/CIV_2017_countryreport.pdf
<https://www.pnlsoci.com/actualites/la-revue-programmatique-du-plan-strategique-national-2016-2020-a-jacqueville-du-17-21-fevrier-2020/>
- 12) Enquête démographique de santé et à indicateurs multiples <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR272/FR272.pdf>

- 13) Enda santé IBBS-2014 https://endasanteci.org/images/rapport/rapport_IBBS_MSM_2015_2016.pdf
- 14) Manifeste RHDP <https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=https://www.rhdp.ci/sites/default/files/2019-01/ACCORD%2520POLITIQUE%2520RHDP.pdf>
- 15) Manifeste PDCI -RDA http://pdcirda.ci/wp-content/uploads/2016/04/pdcir_da_statut.pdf
- 16) Manifeste UNG, membre de la plateforme de l'opposition EDS <http://ung.ci/wp-content/uploads/2017/01/STATUTS-ET-REGLEMENT-INTERIEUR-ADOPTES-A-LA-CONVENTION-1.pdf>
- 17) Paysage politique en Côte d'Ivoire https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_en_C%C3%B4te_d%27Ivoire
https://www.facebook.com/pg/reseaupopulationscles/posts/?ref=page_internal
- 18) Alternatives Côte d'Ivoire <https://www.alternative-ci.org/qui-sommes-nous/>
- 19) Fondy gender, ONG transgenre <https://www.facebook.com/pages/category/Community-Organization/FondyGender-C%C3%B4te-dIvoire-113651120761970/>
- 20) Transgenres et Droits <https://transgenresetdroits.org/>
- 21) Arc en ciel Plus Côte d'Ivoire <https://www.facebook.com/arcencielplus/>
- 22) Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme <https://lidho.ci/>
- 23) Alliance côte d'Ivoire <https://ansci.org/alliance/index.php>
- 24) Atelier du PNLS avec la participation d'organisations LGBTI (rapport non disponible en ligne) <https://www.pnisci.com/actualites/atelier-delaboration-du-cadre-de-resultat-du-psn-2021-2025-de-lutte-contre-linfection-des-ist-du-vih-du-sida-en-cote-divoire-du-03-au-06-mars-2025-a-jacqueville>.
- 25) Plan d'action quinquennal droits humains et VIH (non disponible en ligne) ONUSIDA /Ministère de la justice
- 26) Examen de l'EPU 2015, rapport Alternatif non disponible en ligne <https://wcaro.unfpa.org/fr/publications/c%C3%B4te-divoire-documentation-du-processus-de-mise-en-oeuvre-de-leducation-sexuelle>
<https://wcaro.unfpa.org/fr/publications/c%C3%B4te-divoire-documentation-du-processus-de-mise-en-oeuvre-de-leducation-sexuelle>
- 27) Ministère de la femme, de la famille et des Affaires sociales RCI
« Résumé du Document national sur l'égalité des chances, l'équité et le genre »
<https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/resumedudocumentdepolitiquenationale surlegalite deschanceslequiteetlegenre.pdf>
- 28) Groupe Consultatif (GC) Plan National de développement 2016-2020 -Résumé PND-CAP sur l'émergence -16 pages <http://www.caidp.ci/uploads/506b0bce6be504b64d5359c6407cd7df.pdf>
- 29) Evaluation du cadre légal (Legal assessment) ministère de la Justice et des libertés Publiques/ PNUD -RCI Juillet 2018 <https://hivlawcommission.org/wp-content/uploads/2018/11/COTE-DIVOIRE-LEA-RAPPORT-FINAL.pdf>
- 30) Enquête démographique de santé et à indicateurs multiples <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR272/FR272.pdf>
- 31) Enda santé IBBS-2014 (VIH) https://endasanteci.org/images/rapport/rapport_IBBS_MSM_2015_2016.pdf
- 32) Rapport d'étude // Enda sante cote d'ivoire Cartographie Programmatique et Estimation de la Taille des HSH à Abidjan utilisant la méthode PLACE avancée <https://www.fhi360.org/sites/default/files/media/documents/resource-linkages-cote-abidjan-french-place-april%202017.pdf>
- Accéder au Plaidoyer pour la réalisation des ODD en Côte d'Ivoire http://www.gcpnd.gouv.ci/fichier/doc/Note_GC_Plaidoyer_ODD-Def.pdf
 - Accéder au site du Groupe Consultatif – Plan National de Développement 2016-2020 <http://www.gcpnd.gouv.ci/>



UNDP HIV, Health & Development team, Africa